

Faculté de philosophie, arts et lettres

**Représenter et être représenté –
De la question de la représentation
juste à une réévaluation du concept
de représentation politique**

Auteur : Andreas Lejeune
Promoteur : Hervé Pourtois
Année académique 2019-2020

Faculté de philosophie, arts et lettres

**Représenter et être représenté –
De la question de la représentation
juste à une réévaluation du concept
de représentation politique**

Auteur : Andreas Lejeune
Promoteur : Hervé Pourtois
Année académique 2019-2020

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de **master [60] en philosophie**
« Représenter et être représenté – De la question de la représentation juste à une
réévaluation du concept de représentation politique »

Lejeune Andreas

4132-18-00

Sous la direction du P^r Hervé Pourtois

Louvain-la-Neuve, le 26 mai 2020

Année académique 2019-2020

UCLouvain

Remerciements

Je tiens à remercier mon promoteur, M. Hervé Pourtois. Il m'a toujours soutenu, m'a fourni des lectures informatives et m'a sensibilisé aux questions importantes. Je tiens également à remercier M. Max De Brouwer, qui a pris la peine de vérifier l'orthographe de mon travail. Il a grandement contribué à la lisibilité de ce mémoire. Merci beaucoup.

Introduction

Je me souviens encore de l'époque où j'étais étudiant en sciences politiques à l'université de Namur, où j'ai obtenu mon diplôme de bachelier. J'y ai eu la grande chance de suivre les cours de certains professeurs tout au long de ces trois années. Ce fut une expérience fondatrice. L'un de ceux qui m'ont marqué était le professeur Paul Wynants, qui enseignait principalement des cours d'histoire politique. Au cours de la dernière année de mon bachelier, j'ai participé à un séminaire avec M. Wynants, intitulé "Questions de politique belge". Les questions que l'on aurait pu poser lors de ce séminaire sont probablement innombrables. Fortement influencé par ses activités au Centre de recherche et d'informations socio-politiques (CRISP), M. Wynants a demandé à la classe de se concentrer sur un acteur observable de la politique belge : le député. Chaque étudiant s'est vu attribuer une vingtaine de représentants politiques et a dû rassembler des informations sur leurs carrières universitaires, leurs professions ou leurs âges, ainsi que sur de nombreux autres facteurs sociodémographiques. Il s'agissait de savoir : « A quoi ressemble le député belge typique ? »

Les premières conclusions que nous avons pu tirer à la fin du séminaire étaient que la majorité des parlementaires sont des hommes, juristes de formation, d'un âge avancé. Nous avons donc pu conclure que le parlementaire moyen ne correspond pas au Belge moyen. Indirectement, au cours de ce séminaire, j'ai déjà abordé le sujet de ce mémoire : la représentation politique. Si l'objectif explicite était de caractériser le député typique, ce travail soulevait la question implicite de savoir dans quelle mesure les parlements belges représentent les populations belges.

Malgré que le temps a passé, cette anecdote m'est immédiatement revenue à l'esprit et je l'ai trouvée appropriée pour introduire ce travail. En même temps, cela montre à quel point le concept de représentation est complexe. Au cours du séminaire, nous nous sommes clairement concentrés sur les caractéristiques reconnaissables et descriptibles du représentant. Bien qu'elle n'était pas le thème central du séminaire, la représentation paraissait ici en quelque sorte assimilée à la constatation de caractéristiques concordantes. Il apparaît cependant que cette compréhension, ce fonctionnement univoque de la représentation, n'existe pas. Je consacrerai une grande partie de ce travail à mettre en lumière l'ambiguïté du concept.

La représentation est un concept très discuté et je suis loin d'être le premier à aborder ce sujet. Un lecteur peu familier des ouvrages majeurs sur le sujet pourra cependant suivre aisément mon propos. Mon premier chapitre s'attachera à présenter le concept en détail. Le lecteur gardera à l'esprit qu'il s'agit d'un concept complexe et hétérogène. Il n'existe pas de panacée de la représentation politique. Même si nous avons

découvert, à l'occasion du séminaire du professeur Wynants, que les parlementaires belges étaient le reflet parfait des caractéristiques de la population, cela n'aurait en rien garanti leur qualité en tant que représentants. La représentation a de nombreuses significations qu'il convient de ne pas négliger, que du contraire : chacune mérite une attention particulière.

Si l'on se pose la question de savoir à quoi ressemble une représentation politique juste, on se rend vite compte que la compréhension de la justice dépend fortement du modèle de représentation lui-même. On le voit par exemple dans les modèles qui attachent une grande importance à la similitude entre les représentants et les personnes représentées. Un modèle qui cherche cette similitude était, entre autres, l'élection par lot. Les citoyens de Rome du 3^{ème} siècle avant J.C. voyaient dans ce mode d'élection un signe des dieux, garantissant une décision acceptable pour tous : « le fait que le résultat final apparaisse ainsi comme la conséquence d'un phénomène neutre et d'un signe venant de l'au-delà devait faciliter son acceptation par ceux qui n'avaient pas participé au scrutin »¹. Les communes italiennes des XI^e et XII^e siècles utilisaient également le tirage au sort, cette fois pour garantir un équilibre entre les clans². Pour Leonardo Bruni, l'avantage du tirage au sort résidait dans l'attitude des candidats. Personne ne pouvait se cacher derrière de fausses promesses, les comportements de flagorneurs et le népotisme n'avaient pas lieu d'être³.

Au fil du temps cependant, la recherche d'un système politique représentant le peuple devait s'enrichir d'un élément supplémentaire : il ne s'agissait plus de trouver les mécanismes permettant un équilibre entre les groupes dominants souvent élitistes, mais de chercher à transférer le caractère ou l'essentiel de toute une nation vers les institutions politiques. Or, afin de pouvoir représenter l'essentiel ou l'essence d'une nation, il faut connaître la nature de ses composantes. Les théoriciens de la représentation se posèrent alors la question de savoir quelles propriétés pourraient et devraient être représentées, et par qui.

Très vite, des divergences d'avis apparurent concernant la représentation des hommes et des femmes. John Stuart Mill, penseur politique de l'époque victorienne, époque où le féminisme britannique se manifestait perceptiblement, renonça délibérément à essayer de définir la nature de la femme. Des siècles durant, les dirigeants politiques avaient argué de la nature de la femme pour affirmer son inexistence politique et pour

¹ Bernard Manin (1996). *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Flammarion, p.72.

² ibidem, p.74.

³ Leonardo Bruni (1982). « *Historiarum florentini populi libri XII [1415-1421]* », cité dans Najemy, John M., *Corporatism and Consensus in Florentine Electoral Politics 1280-1400*. Chapel Hill : University of North Carolina Press, pp.313-314.

justifier son exclusion du monde politique. Mill tire alors « deux conclusions essentielles de cette constatation. La première, c'est qu'il est impossible de connaître la nature féminine absolue. La deuxième, c'est que nous ne pouvons par conséquent juger les femmes que sur ce qu'elles ont effectivement accompli »⁴.

Cette très brève immersion dans l'histoire de la représentation politique met en évidence deux choses qui seront d'une grande importance pour ce travail. Tout d'abord, il devient évident que le mode de représentation et la justice, ou la représentation juste, sont fortement liés. Un modèle de représentation qui met l'accent sur la présence de diverses caractéristiques observables ne sera pas satisfaisant si une seule caractéristique domine. Un parlement composé uniquement d'hommes n'est guère représentatif de ce point de vue. D'autre part, il s'avère que les différents modèles de représentation, tel que celui que je viens de proposer, se basent sur des concepts qui présentent des difficultés de mise en œuvre. Il en découle que dans le cadre de la présente étude, il convient, pour trouver la représentation juste, de comprendre parfaitement le concept respectif de représentation. Cela implique également que le modèle respectif de représentation doit être examiné quant à sa mise en œuvre, car la représentation juste dépend largement de cette mise en œuvre.

Dans ce travail, la représentation sera examinée en tant que concept politique. Plus précisément, l'attention sera principalement portée sur le contexte électoral. Dès lors, les électeurs autant que les élus seront importants dans le cadre de ce travail. Différents modèles seront présentés. Ces modèles proposent une façon d'appréhender le concept de représentation dans ce contexte. J'examinerai et comparerai différents modèles. La classification se fera selon une division en trois parties, qui servira pour la suite des travaux et me permettra d'examiner les difficultés constatées dans la mise en œuvre de ces différents modèles. Les résultats recueillis concernant le fonctionnement et les problèmes des modèles de représentation permettront de définir ou de redéfinir l'objectif de la représentation. La définition de cet objectif permettra de répondre à la question de la représentation juste en général et de la représentation juste des hommes et des femmes.

L'exemple de la représentation des genres sera repris à plusieurs reprises dans ce travail, qui suivra le fil conducteur de la pertinence pratique. Les conclusions que je tirerai en fin de travail iront cependant au-delà de cet exemple pratique. L'argumentation développée ici peut facilement être appliquée à d'autres exemples, tout comme la question de la représentation juste peut être très générale.

⁴ Marie-Françoise Cachin (1975). « Introduction ». Dans Mill, John Stuart, *L'asservissement des femmes*. Paris : Payot, p.37f.

Afin de répondre aux questions évoquées ici, je m'appuie sur la littérature existante et plus particulièrement sur les travaux de Hanna F. Pitkin, qui a mené des recherches fondamentales et élémentaires dans son ouvrage *'The Concept of Representation'*, paru en 1967. J'enrichirai progressivement ces réflexions par les travaux d'autres auteurs qui ont fait des recherches sur le sujet par la suite. Ce qui est frappant dans les études existantes, c'est que la plupart des disciplines interagissent et sont soumises à l'influence d'autres disciplines. Leurs conclusions respectives restent cependant spécifiques dans la plupart des cas. Sociologie, psychologie, philosophie ou sciences politiques, les chercheurs de ces différentes disciplines ont trouvé des points de départ intéressants sur ce sujet. Il me semble toutefois important de combiner certaines des considérations déjà formulées. Dans mon travail, j'aimerais donc établir certains liens, notamment entre les considérations politico-théoriques et philosophiques-ontologiques, et suggérer d'autres liens possibles.

Une telle approche s'inscrirait dans la lignée des recherches existantes puisque je me baserai sur les principaux travaux et conclusions existants tout en dégagant moi-même des conclusions importantes qui, grâce aux liens établis, élargiront les avis existants.

Ce travail n'a pas pour vocation d'élaborer une définition universelle du concept de représentation. L'enfermement du concept de représentation dans une définition générale reviendrait à nier le caractère hétérogène de la représentation politique, que j'ai déjà brièvement introduit ici. Je tiens également à préciser que la représentation peut varier considérablement en fonction du contexte. Il n'y aura donc pas un seul modèle de représentation qui fonctionne dans tous les contextes. Mon but est plutôt de montrer quels objectifs les modèles de représentation peuvent poursuivre, qui permettent ou non une représentation juste. Le modèle de représentation juste, aussi noble soit son objectif, ne sera réalisé que s'il peut être mis en œuvre.

Je chercherai donc à comprendre les différents modèles de représentation afin de pouvoir déterminer à quels objectifs ceux-ci peuvent répondre en vue d'une représentation juste. Je démontrerai ainsi que la représentation n'est pas un mécanisme à sens unique, qu'il ne suffit pas d'accomplir des tâches ou d'être en possession de certaines caractéristiques. La représentation est une relation réciproque qui permet et présuppose plusieurs acteurs et j'établirai que cette relation est essentielle pour une représentation juste. La thèse que je voudrais traiter dans ce travail est donc la suivante : « La manière dont la question de la représentation juste est traitée dépend principalement du concept de représentation envisagé. A cet effet, la représentation doit être considérée comme une relation entre deux parties : le sujet qui représente et

l'objet à représenter. La représentation est tout aussi importante que la relation entre ces deux parties. » On peut donc voir cette thèse comme une réévaluation de l'idée de représentation.

La partie principale de ce travail est divisée en trois chapitres. Chaque chapitre poursuit un objectif clairement défini. Abordons brièvement le contenu de chaque chapitre. Le premier d'entre eux permet de se familiariser avec le concept de représentation au moyen d'une présentation de la littérature existante. Des approches analogues seront regroupées et mises en relation les unes avec les autres. Comme mentionné précédemment, les recherches de Hanna F. Pitkin nous serviront d'orientation. Ce chapitre ressemble à une revue bibliographique. Vers la fin du premier chapitre, je procéderai à une tripartition, les modèles de représentation envisagés étant disposés en différents volets. Le premier volet se concentre sur les caractéristiques du représenté et du représentant, le deuxième met l'accent sur les actions du représentant et le troisième sur les actions du représenté. Cette division conceptuelle servira à la suite de ce travail.

Je consacre entièrement le deuxième chapitre à cette division en trois volets en examinant chacun de ceux-ci plus en détail. J'éclairerai les conséquences politiques, mais aussi les conséquences ontologiques des différents modèles. Je poserai des questions telles que « À quoi ressemble un parlement représentatif » ou « À quel moment les actions d'un représentant peuvent-elles être considérées comme représentatives ? » Comme on le verra, répondre à ce type de questions n'est pas chose aisée. Ces difficultés sont similaires et reviennent dans chaque volet. Ces observations me permettent par la suite d'évaluer la faisabilité de la mise en œuvre de tels modèles. Cette perspective est incroyablement importante, car elle ouvre la voie à une nouvelle définition de l'objectif que la représentation doit et peut remplir.

Enfin, le troisième chapitre montre que les différents modèles de représentation ont des difficultés à rendre l'objet à représenter à nouveau présent, à donner une visibilité aux représentés. La représentation au sens étymologique du terme ne va donc pas sans obstacles. Dans le troisième chapitre, j'essaie de contourner ces obstacles par une nouvelle compréhension de la représentation. Je mets au premier plan non seulement le représentant mais aussi les représentés et je considère les deux comme les sujets d'une relation de représentation. Cette réévaluation conceptuelle de l'idée de représentation me permet de répondre enfin à la question de la représentation juste en général, ainsi qu'à celle de la représentation juste des hommes et des femmes.

La démocratie représentative en tant que forme de gouvernement est controversée, la représentation est en crise. Danny Michaelsen et Franz Walter évaluent l'actualité

politique comme suit : « Und in der Tat: Die Zuspitzungen, die die Repräsentationskrise zeigt, und das mit ihr aufs Engste verknüpfte „Verschwinden der Politik“ nähren die Erwartungen einer bereits stattfindenden Transformation der Demokratie ins Ungewisse. »⁵ Je pense que la démocratie reste la meilleure de toutes les formes de gouvernement dans les circonstances actuelles et que la représentation est un instrument qui peut vitaliser la démocratie. À mon avis, c'est aussi dans ce travail qu'il faut chercher à savoir si la représentation peut se renouveler, se transformer et contribuer ainsi à une démocratie renforcée.

⁵ Dany Michelsen et Franz Walter (2013). *Unpolitische Demokratie – Zur Krise der Repräsentation*. Berlin: edition Suhrkamp, p.105.

Chapitre 1

1.1 Méthodologie

La partie suivante consiste à introduire différents aspects de ce travail. Je me poserai la question de ce qu'est et de ce que pourrait être la représentation. Ce terme n'est pas seulement utilisé dans un contexte politique, il apparaît dans plusieurs disciplines. Les influences de l'art ou de la religion, pour donner quelques exemples, seront présentées, mais l'accent sera mis sur l'utilisation et la compréhension politique du terme. Je redresserai quelques erreurs qui apparaissent dans le débat polémique concernant les explications possibles de ce terme.

Tout aussi important est le terme de justice. Ce terme fait également partie de notre thèse et mérite d'être examiné attentivement. Ceci ne sera cependant pas possible à n'importe quel moment. L'idée qu'on peut se faire d'une représentation juste est fortement liée à notre compréhension de la représentation même. Par conséquent, cette première partie se limite à l'analyse du concept de la représentation, telle qu'il est présenté dans la littérature, afin d'ouvrir la voie à des réflexions plus approfondies. Cette démarche minimise le risque de travailler avec des termes conceptuellement flous ou ambivalents.

Même si la science s'occupe intensivement de ce sujet depuis des décennies, des questions restent ouvertes. En outre, l'évolution politique actuelle rend la réflexion sur la représentation particulièrement pertinente. En ces temps qualifiés de crise de la démocratie représentative par d'aucuns, la représentation comme concept est non seulement de plus en plus critiquée, elle semble également souffrir d'une obsolescence croissante. A l'heure où les demandes de mécanismes de démocratie directe sont de plus en plus fréquentes, la démocratie représentative ne semble plus arriver à offrir les solutions qui garantissent une distribution « juste » (pour ne pas dire « représentative ») du pouvoir politique. Différents sentiments se retrouvent parmi les citoyens : l'impression de n'être que partiellement représentés ou pas du tout, le sentiment de ne pas avoir de lien avec son représentant ou le manque d'identification avec l'assemblée parlementaire. Pour Gregory Conti⁶, les craintes d'un déficit démocratique viennent du mécontentement envers la composition des assemblées politiques qui ne reflètent pas les divisions se trouvant à l'intérieur de la société.

Est-ce que « représenter » est donc synonyme de « refléter » ? De telles questions ont occupé divers théoriciens depuis un certain temps déjà. Elles interpellent et me

⁶ Gregory Conti (2018). « Democracy confronts Diversity : Descriptive Representation in Victorian Britain », in *Political Theory*, vol. 47 (2), pp.231.

renvoient vers le concept de représentation qui s'avèrera, comme nous le verrons, plus complexe qu'on pourrait le penser. Dans le domaine de la politique, la représentation est souvent l'objet de vaines discussions quand il s'agit de trouver un cadre permettant l'égalité entre les sexes. Quelles conditions faut-il établir afin de créer un système politique juste ? Suffit-il que la moitié d'une liste électorale soit d'un sexe et l'autre moitié du sexe opposé comme c'est le cas dans l'État belge depuis 2002⁷ ? Ou faut-il prescrire la parité dans les parlements ? Et est-ce que tout ceci peut contribuer à ce que l'individu se sente représenté ? C'est ici que les opinions diffèrent. D'une part à cause des oppositions idéologiques qui semblent insurmontables, d'autre part à cause d'une utilisation différente, parfois instrumentalisante et souvent superficielle des concepts comme « représentation » et « justice ». Ce mémoire doit avant tout permettre de bien comprendre ces termes.

Dans l'introduction, j'ai parlé de l'élection par lot, qui était un moyen de permettre une représentation juste de la population. Au cours de ce travail, je présenterai d'autres modèles. Il est important de ne jamais oublier ceci : chaque option, chaque modèle comporte des conséquences politiques et ontologiques qui méritent d'être analysées. L'élection par lot sera sans doute le plus à même de produire une assemblée qui sera proche des caractéristiques de la population. Mais qu'en est-il des intérêts de la population ? Sont-elles une conséquence automatique de certaines caractéristiques observables et non-observables ? Ne serait-il pas préférable d'appliquer la procédure de loterie à différents groupes d'intérêt ? Et si oui, qui sera en mesure de représenter efficacement ces intérêts ? En y regardant de plus près, la question de la représentation juste devient rapidement complexe. Cela suppose, tout d'abord, d'aborder de manière intensive et attentive la notion de représentation afin de voir quelles questions se posent de manière récurrente et revêtent une importance particulière.

Je pense qu'une approche systémique et interdisciplinaire pourra aider à y voir plus clair. Je dois donc examiner ce qu'est la représentation et ne pas présupposer que sa définition est claire et sans ambiguïté. Nos questions ne trouveront pas de réponse sans avoir une idée claire de ce que « représenter » veut dire. Il sera également important d'analyser la fonction du représentant et du représenté du point de vue ontologique. On devra poser des questions sur les caractéristiques du représentant, sur ses comportements ainsi que sur des possibles causalités entre caractéristiques et comportements, entre « être » et « agir ». A mon avis, et c'est la voie que je suis dans ce travail, il faut faire le lien entre les analyses politico-théoriques sur le concept de la

⁷ Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2015). Lois sur la parité. Consulté sur le site de l'institut pour l'égalité des femmes et des hommes : https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/politique/lois_sur_la_parite (dernière consultation : 07.05.2020).

représentation et les réflexions philosophiques-ontologiques sur l'être et le comportement des différents acteurs. Ce lien est très important dans la recherche d'une réponse possible à des questions telles que celle de Dominique Leydet : « En vertu de quoi peut-on inférer du constat de ce fait biologique l'exigence de sa représentation au niveau politique ? »⁸

1.2 Thèse

Il me semble important d'aborder maintenant la thèse de ce travail, car elle aura une influence décisive sur ce qui suit. Les différents concepts de la représentation, que je vais présenter ci-dessous, opèrent souvent dans des domaines différents⁹. Bien entendu, il convient de prêter attention à leur utilisation dans le contexte politique. Cependant, cette approche souvent transversale signifie aussi que les implications politiques des définitions respectives sont souvent négligées. Ainsi, la réponse à la question de savoir à quoi ressemble une représentation juste au niveau politique n'est souvent qu'implicite. À mon avis, la compréhension de la représentation juste ne peut être expliquée qu'une fois que le concept de « représentation » lui-même a été révélé. Il s'ensuit que la notion de justice ne peut être clarifiée qu'ex post.

Ces considérations conduisent à la thèse suivante : « La manière dont la question de la représentation juste est traitée dépend principalement du concept de représentation envisagé. A cet effet, la représentation doit être considérée comme une relation entre deux parties : le sujet qui représente et l'objet à représenter. La représentation est tout aussi importante que la relation entre ces deux parties »

Comme on le verra, cette thèse est entourée de nombreuses autres questions, qui seront posées au cours de ce travail afin de faire avancer le sujet. Il peut sembler que la thèse passe parfois au second plan. De même, la mise en œuvre pratique de notre question, à savoir celle de la représentation juste des sexes, apparaîtra régulièrement, mais elle exercera tout aussi souvent une influence implicite. Au cours de ce travail, je m'appuierai sur la littérature existante et la consulterai régulièrement.

1.3 Qu'est-ce que la représentation ?

A première vue, la définition du terme de « représentation » ne semble pas devoir donner lieu à controverse. Mais à y regarder de plus près, on constate de profondes différences qui rendent le concept de représentation vague. Le terme est utilisé en

⁸ Dominique Leydet (2002). « Représentation et présence : la démocratie représentative en question », in *Politique et sociétés*, vol. 21 (1), p.83.

⁹ Hanna Fenichel Pitkin (1967). *The Concept of Representation*. London: University of California Press, Ltd., p.7.

politique, couramment et utilement, sans qu'il soit porteur d'une image concrète de ce qu'est exactement la représentation. Ainsi, dans la partie suivante, je tente de « détruire la trompeuse familiarité que nous avons avec des mots tels que « représentation », qui font partie de notre langage quotidien », comme le propose Carlo Ginzburg¹⁰. Qu'est-ce alors que la représentation ? Que signifie-t-elle ? La difficulté qu'il y a pour répondre à ces questions provient notamment des différents angles sous lesquels la représentation est abordée. Samuel Hayat et Yves Sintomer mentionnent par exemple les études sociologiques, l'histoire sociale ou la sociologie historique, qui ont une influence significative sur la compréhension de ce terme¹¹. De plus, ces considérations souvent très théoriques, comme l'affirme Sintomer, ne coïncident pas avec la réalité empirique, caractérisée par une « multiplicité presque infinie des usages »¹².

Il n'est donc pas surprenant qu'un examen de la littérature révèle non seulement des conclusions importantes, mais aussi diverses contradictions, comme l'a déjà dit Hanna Fenichel Pitkin en 1967 : « Yet the literature is full of obvious disagreements over its meaning. Some theorists offer definitions which directly contradict those offered by others or (even worse) bear no relationship to them. »¹³ De plus, la langue utilisée pour travailler sur ce terme a également une influence significative sur la compréhension de la « représentation ». Alors qu'en français le terme « représenter » est un réservoir d'interprétations différentes, l'allemand au contraire offre toute une gamme de mots différents, permettant de nommer différentes variantes conceptuelles du terme. Ces différences doivent également être soulignées.

Il convient de mettre en évidence ces contradictions et de souligner les points sur lesquels les différents modèles de représentation diffèrent les uns des autres. Cela pourrait paver la voie d'un dialogue avec la philosophie politique, un dialogue qui, selon Hayat et Sintomer, fait toujours défaut : « Si [les différentes] approches [existantes] ont permis de saisir de nombreux aspects de la représentation, elles n'ont guère dialogué avec [entre autres] les recherches pertinentes de la philosophie politique »¹⁴.

¹⁰ Carlo Ginzburg (2001). « Représentation : le mot, l'idée, la chose », Dans Ginzburg, Carlo, À distance : Neuf essais sur le point de vue en histoire. Paris : Gallimard, p.1219.

¹¹ Samuel Hayat et Yves Sintomer (2013). « Repenser la représentation politique », in *Raisons politiques*, vol. 50 (2): pp.5-11.

¹² Yves Sintomer (2013). « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », in *Raisons politiques*, vol. 50 (2), p.14.

¹³ Hanna F. Pitkin (1967), p.4.

¹⁴ Samuel Hayat et Yves Sintomer (2013), p.7.

1.3.1 Un terme univoque ou équivoque ?

Si l'on regarde la littérature sur le sujet, un premier point de discorde apparaît assez rapidement, qui se cristallise surtout autour du conflit entre la théorie politique anglo-américaine et les travaux allemands d'histoire conceptuelle. Ce point de discorde réside dans la question de savoir si le terme « représentation » a un sens qui peut être réduit à une seule définition ou s'il peut avoir plusieurs significations. D'une part, il y a la position de Pitkin dans ce différend, qui au début de son livre *'The Concept of Representation'* admet ceci : « Thus my first working assumption has been that representation does have an identifiable meaning, applied in different but controlled and discoverable ways in different contexts. It is not vague and shifting, but a single, highly complex concept that has not changed much in its basic meaning since the seventeenth century. »¹⁵ Pitkin fournit également la définition correspondante, qu'elle a empruntée à Carl J. Friedrich : « representation means, as the word's etymological origins indicate, re-presentation, a making present again. »¹⁶ Cette compréhension du terme est également partagée par Carl Schmitt dans sa *'Théorie de la constitution'* : « La représentation signifie fondamentalement que quelque chose d'absent est porté à la présence, que quelque chose d'invisible est rendu visible. »¹⁷

D'autre part, il y a la position de Hasso Hofmann, qui s'oppose résolument à l'idée que le terme puisse avoir « eine allgemein anerkannte Bedeutung »¹⁸, surtout parce qu'il a l'histoire conceptuelle allemande en tête. Sur ce point essentiel, l'auteur de *'Repräsentation – Studien zur Wort- und Begriffsgeschichte von der Antike bis ins 19. Jahrhundert'* se distingue de ses collègues anglais et américains. Pour Hofmann, la division du mot en ses parties, conduisant à la définition « faire présent à nouveau », ne donne pas « [eine] zureichende Vorstellung von dem antiken Sprachsinne »¹⁹. Pour Hofmann, la signification du terme dépend fortement du contexte. Il est donc important de comprendre le contexte linguistique et historique. Hofmann énumère ici plusieurs coutumes linguistiques. Il y a d'abord ce qu'il appelle la *Repräsentation*, qui renvoie à l'idée d'incarnation, surtout dans un contexte théologique. Ensuite, il y a aussi la *Vertretung*, qui, surtout dans un contexte juridique, rappelle le mandat. Enfin,

¹⁵ Hanna F. Pitkin (1967), p.8.

¹⁶ Carl J. Friedrich (1950). *Constitutional Government and Democracy*. Boston: Ginn and Co., p.267; v. aussi Encyclopaedia Britannica (1960). « REPRESENTATION », In Encyclopaedia Britannica, XIX., pp.163-167.

¹⁷ Carl Schmitt, *Théorie de la constitution*, Paris, PUF, 1993., cité dans Göhler, Plégny, Sintomer, p.100

¹⁸ Hasso Hofmann (1998). *Repräsentation – Studien zur Wort- und Begriffsgeschichte von der Antike bis ins 19. Jahrhundert*, 3^{ème} éd. Schriften zur Verfassungsgeschichte, vol. 22. Berlin: Duncker & Humblot, p.16.

¹⁹ ibidem, p.33

Hofmann énumère la *Darstellung* (qu'il distingue de la *Vorstellung*, à savoir la représentation mentale), qui est utilisée pour la « Selbstartikulation eines Kollektivs »²⁰ et qui est également décrite par le terme « représentation-identité »²¹.

Pitkin et Hofman ne s'entendent pas sur la signification réelle du terme. En outre, si tous deux tirent des conclusions au départ de domaines non-politiques, comme l'histoire de l'art, Pitkin, à la fin de chacune de ses quatre visions (*views*), fait la connexion avec la représentation politique. Il est vrai que, sauf pour la vision formaliste de la représentation, qui ne se réfère qu'aux acteurs politiques et est donc beaucoup trop étroite – pensons par exemple aux groupes d'intérêt, aux marches de manifestation ou tout simplement au visage d'une nouvelle campagne publicitaire – la représentation n'est en aucun cas un phénomène exclusivement politique. C'est cette interprétation politique de la notion de représentation qui m'intéresse plus particulièrement dans ce contexte et qu'il convient donc de souligner. Néanmoins, je ne veux pas négliger de mettre les divers modèles de Pitkin en dialogue avec d'autres points de vue et de les enrichir de considérations supplémentaires, comme par exemple celles de Jane Mansbridge.

1.3.2 Les trois volets de la représentation

Il n'est pas facile de mettre de l'ordre dans les différents modèles de représentation. Néanmoins, un survol de la littérature révèle divers points qui permettent une différenciation. Tout d'abord, il faut rappeler que la représentation en tant que phénomène ne peut envisager le représentant comme étant le seul acteur important. Sintomer souligne que « [t]oute relation de représentation juridico-politique implique en effet la production d'images de la communauté qui est représentée, en même temps qu'une mise en scène des personnes qui sont au pouvoir devant ceux qu'ils sont censés représenter. »²² Partant, le représenté devrait aussi trouver sa place dans les différents modèles de représentation en tant qu'acteur.

Il est à noter que les différents modèles ou visions, comme Pitkin les appelle, peuvent être divisés en deux grandes tendances. Si un type de représentation se concentre sur l'action ou le comportement des acteurs (*Handlungsbasierte Repräsentationsmodelle*), un autre aborde certaines caractéristiques des acteurs (*Sein-basierte Repräsentationsmodelle*). Du côté de l'action, une différenciation apparaît donc entre les modèles qui distinguent l'action ou le comportement des représentants et l'action ou le comportement des représentés. Du côté des caractéristiques, les deux acteurs

²⁰ ibidem, p.36

²¹ ibidem, p.36; Samuel Hayat et Yves Sintomer (2013), p.10.

²² Yves Sintomer (2013), p.18.

apparaissent toujours simultanément, puisque dans ces modèles les similitudes et les différences entre les caractéristiques des représentants et celles des personnes représentées sont examinées. Dans le cadre de ce travail, je vais nommer ces trois différents volets comme suit : modèles de représentation basés sur l'être (*Sein-basierte Repräsentationsmodelle*), modèles de représentation basés sur l'action du représentant (*Handlungsbasierte Repräsentationsmodelle der Repräsentanten*) et modèles de représentation basés sur l'action du représenté (*Handlungsbasierte Repräsentationsmodelle der Repräsentierten*).

Il en résulte une tripartition qui s'articule surtout autour de la distinction entre le comportement (*doing*) et l'être (*being*). Ce qui est frappant ici, c'est qu'il est rare que l'on tente de relier ces deux points. Il serait naïf de croire que les différents modèles sont toujours à l'œuvre individuellement, comme le souligne Mansbridge : « These forms of representation are not mutually exclusive. Moreover, they may interact over time with one another. »²³ Malgré la combinaison possible de différents modèles, les actions d'un acteur sont rarement associées à ses caractéristiques. Comme on le verra, une tentative de combiner *being* et *doing* apporte d'importantes conclusions ontologiques.

1.3.3 Les modèles de représentation basés sur l'être

1.3.3.1 La vision formaliste

Un premier modèle qui met l'accent sur les caractéristiques du représentant est un modèle très formaliste que Pitkin appelle « autorisation view »²⁴. Le représenté, en tant que propriétaire véritable, renonce en partie à son droit de participer à la vie politique au profit du représentant. Ici, l'autorisation des représentants joue un rôle décisif, comme l'indique clairement Edward McChesney, pour lequel la représentation « occurs whenever one person is authorized to act in place of others »²⁵. Cette vision formaliste commence au moment où la personne représentée autorise le représentant à prendre des décisions politiques en son nom. Seule la propriété d'être titulaire de ce droit transféré permet au représentant de représenter : « anything done after the right kind of authorization and within its limits is by definition representing »²⁶. Par conséquent, un représentant ne peut représenter ni mal ni bien. On constate ici une

²³ Jane Mansbridge (2003). « Rethinking Representation », in *American Political Science Review*, vol. 97 (4), p.526.

²⁴ Hanna F. Pitkin (1967), p.38f.

²⁵ Edward Sait McChesney (1938). *Political Institutions*. New York: D. Appleton-Century, p.476.

²⁶ Hanna F. Pitkin (1967), p.39.

première lacune de ces modèles, qui ne traitent que des caractéristiques des acteurs sans aborder l'activité même de la représentation.

Pour la personne représentée, cela signifie qu'elle est liée par les décisions prises en son nom²⁷ et qu'elle porte la responsabilité au moins partielle de ces décisions²⁸. La personne représentée ne joue donc qu'un rôle de titulaire de droits politiques, d'une part en tant que personne qui transfère une partie de ses droits politiques à un moment donné, et d'autre part en tant que personne qui peut sanctionner les titulaires de ces droits, par exemple lors d'élections. Cependant, il est à noter que ce modèle de représentation peut difficilement être appliqué entre ces deux moments et laisse de nombreuses questions sans réponse. De plus, et Pitkin le souligne également, ce modèle n'est pas clair dans la distinction entre, par exemple, le droit d'agir au nom de quelqu'un d'autre et l'autorité d'agir sur une autre personne²⁹. Ce modèle me semble dépassé et je pense que son application stricte pourrait avoir des conséquences dangereuses. Pour le traitement de notre thèse, ce modèle d'autorisation n'est donc pas nécessairement pertinent.

Ainsi, l'accent devrait être mis sur un modèle différent qui non seulement inclut plus de caractéristiques des représentants et des personnes représentées dans l'analyse, mais les place également dans une véritable relation les uns avec les autres.

1.3.3.2 La vision descriptive

Le modèle de représentation suivant, qui se réfère aux caractéristiques des participants, vise généralement la plus grande similitude possible entre les représentants et les personnes représentées. Cette idée assez simple de ressemblance trouve son origine dans l'art (ou plutôt dans certains mouvements artistiques), où « the perfection of the portrait consists in its likeness »³⁰. Comme le confirme Mirabeau, la carte géographique peut également servir comme métaphore : « A representative body, [...]

²⁷ « the representatives [...] are authorized in advance to act conjointly in behalf of their constituents and bind them by their collective decisions » Karl Löwenstein (1957). *Political Power and the Governmental Process*. Chicago: University of Chicago Press, p.38.

²⁸ John P. Plamenatz (1938). *Consent, Freedom and Political Obligation*. London: Oxford University Press, pp. 4, 12, 15ff.

²⁹ « Authorization theorists thus tend to confuse: (1) having one's actions attribute to another; (2) having the normative consequences of one's actions attributed to another; (3) having been given the right to act by another; and (4) having authority, particularly authority over another, the right to command him. » Hanna F. Pitkin (1967), p.51.

³⁰ John Adams (1852-1865). « Defense of the Constitution of Government of the United States of America ». Dans Adams, John, *Works*. Boston: Little Brown and Co, p.284.

is for the nation what a map drawn to scale is for the physical configuration of its land; in part or in whole the copy must always have the same proportions as the original. »³¹

Vers la fin du XIXe siècle, les calculs de probabilités et l'échantillon représentatif ont permis à une idée abstraite de déboucher sur une option concrète. Il était devenu possible d'enregistrer des caractéristiques telles que l'âge, le sexe ou l'occupation d'une nation entière et d'utiliser ces informations à des fins politiques. Dans ces circonstances, le mot « représentant » a pris un sens tout à fait nouveau³².

Cette forme de représentation diffère de la version formaliste en ce qu'elle considère les représentants et les personnes représentées non seulement comme titulaires de droits politiques, mais aussi en ce qu'elle considère les différents acteurs comme faisant partie de certains groupes de population qui possèdent certaines caractéristiques et peuvent donc être similaires quant à ces caractéristiques. Les exemples de l'art ou de la carte géographique montrent déjà l'intention derrière le modèle de la « représentation descriptive », comme Pitkin l'appelle. Pour Mansbridge, ce modèle descriptif est une forme de représentation dans laquelle « la personnalité et la biographie des représentants expriment d'une façon ou d'une autre certaines caractéristiques typiques du groupe d'individus qu'ils représentent. »³³ Mais l'auteur américain ajoute que le descriptif ne se fonde pas seulement sur des caractéristiques externes, mais aussi sur « l'existence d'expériences communes »³⁴. Ainsi, une enseignante ou un enseignant, sur la base de son expérience socioprofessionnelle, pourrait être considéré comme représentant l'ensemble d'un corps enseignant.

Dans le fonctionnement des modèles de représentation descriptive, deux idées s'opposent, dont la seconde semble étrange à première vue : représentation-similitude et représentation-distinction³⁵. La première version de ce modèle, qui se concentre sur la concordance des caractéristiques des acteurs, devrait idéalement se faire par une procédure de loterie. Le parlement ainsi choisi aurait probablement le même âge moyen que la population, serait composé pour moitié d'hommes et pour moitié de femmes, et il inclurait davantage d'orientations sexuelles. Cela s'accompagnerait d'une plus grande diversité socioprofessionnelle parmi les députés et d'un éventail plus large d'origines culturelles.

³¹ Honoré Gabriel Riquetti Mirabeau (1834-35). *Œuvres*, vol. I (7). Paris : Lecointe et Pougin. (traduit par H.F. Pitkin (1967), p.62.

³² Yves Sintomer (2011). *Petite histoire de l'expérimentation démocratique – Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*. Paris : La Découverte.

³³ Jane Mansbridge (2013). « Les Noirs doivent-ils être représentés par des noirs et les femmes par des femmes – un oui mesuré », traduit par Marc Saint-Upéry, in *Raisons politiques*, vol. 50 (2), p.54.

³⁴ ibidem

³⁵ Yves Sintomer (2013), p.29.

Le modèle représentation-distinction quant à lui a une approche un peu plus élitiste tout en reposant sur une logique très similaire. Ici aussi, il s'agit de reproduire au mieux certaines caractéristiques d'une nation au parlement. Mais les différents parlementaires ne doivent pas être des « citoyens ordinaires », comme on en obtiendrait dans un système d'élection par lot. Avant tout, le caractère « sélectif » du modèle de représentation descriptive vise à représenter certains groupes de population (sous-représentés) par quelqu'un qui est « idéal-typique » comme dirait Hans Wolff³⁶.

La logique qui sous-tend cette idée comporte deux niveaux. D'une part, on voudrait que le représentant reflète les idéaux d'un groupe de population et remplisse ainsi le rôle de modèle politique. D'autre part, et les critiques de la représentation-similitude aiment à le répéter, le travail politique en tant que représentant est très complexe et prend beaucoup de temps. Afin de réaliser au mieux ces missions, c'est le représentant qui assume ce rôle et peut se spécialiser dans certains domaines (qui concernent peut-être son groupe de population). « One person cannot be wise in all matters, and he cannot be in all places at once » dit Bernard Diggs³⁷, et Eric Beerbohm explique que c'est pourquoi on procède « to divide up cognitive labor – to permit knowledge specialization by political actors. »³⁸

Ici, deux modèles sont diamétralement opposés et semblent incompatibles : « Furthermore, so-called democracies have been known to select representatives by reason of their superior class position rather than to reject them because of it. The society's norms for representation may have demanded special differences rather than identity. »³⁹ Malgré tout, aucun des deux modèles n'est incontesté, comme on le voit en analysant les avantages et les inconvénients.

C'est surtout Mansbridge qui, dans son article '*Les Noirs doivent-ils être représentés par des noirs et les femmes par des femmes - un oui mesuré*' publié en 2013⁴⁰, se rapproche le plus du sujet de ce travail. Dans ce texte, il y a aussi un examen approfondi du modèle de la représentation descriptive. Mansbridge identifie les avantages de ce modèle ainsi que les circonstances associées.

Pour Mansbridge, le fonctionnement de la représentation descriptive dépend du contexte. Par « fonctionnement », l'auteur entend une amélioration de la représentation

³⁶ Hans J. Wolff (1934). *Organschaft und juristische Person: Untersuchungen zur Rechtstheorie und zum öffentlichen Recht*. Theorie der Vertretung: Stellvertretung, Organschaft und Repräsentation als soziale und juristische Vertretungsformen, vol. II. Berlin: Carl Heymanns, pp.64-65.

³⁷ Bernard J. Diggs (1968). « Practical Representation », Dans Pennock, Roland J. et Chapman, John (éds), *Representation*, Nomos X. New York : Taylor & Francis.

³⁸ Eric Beerbohm (2012). *In Our Name – The Ethics of Democracy*. Princeton and Oxford: Princeton University Press, p.193.

³⁹ Alfred De Grazia (1951). *Public and Republic*. New York: Alfred A. Knopf Inc., pp.5-6.

⁴⁰ Jane Mansbridge (2013).

substantielle des intérêts et de la qualité de la délibération. Ainsi, la représentation descriptive devrait être appliquée avant tout dans les circonstances suivantes : « (1) assurer la communication dans des contextes de méfiance et (2) manifester une capacité de réflexion innovante dans des contextes où les intérêts du groupe ne sont pas cristallisés ou pleinement articulés »⁴¹. La valeur ajoutée des analyses de Mansbridge réside non seulement dans le fait qu'elles démontrent les avantages de la représentation descriptive, mais elles permettent aussi de comprendre que différents modèles de représentation peuvent dépendre fortement du contexte. Cette prise en compte contextuelle des différents concepts de représentation ne doit pas être négligée. Mais il y a un autre avantage à la représentation descriptive. L'image d'un parlement, qui dans ses caractéristiques fondamentales correspond à celles de sa population, véhicule non seulement une légitimité politique, mais aussi une « légitimité empirique (ou sociologique) »⁴². A l'heure où le comportement des acteurs politiques est non seulement de plus en plus commenté et critiqué, donnant lieu à des doutes considérables, un parlement qui tente de mettre l'accent sur certaines caractéristiques peut être en mesure de rassurer. Peut-être que de cette façon, « ceux qui sont là-haut » redeviendront « ceux d'entre nous », et la personne représentée aura plus l'impression d'avoir son mot à dire.

Mais le modèle de représentation descriptive n'apporte pas que des avantages. Il est également associé à certains dangers. D'abord et avant tout, la mise en œuvre d'un modèle, en particulier d'un modèle basé sur la similitude et éventuellement réalisé par le tirage au sort, aurait des conséquences d'une portée considérable. Selon Pitkin, les partis politiques disparaîtraient (ils pourraient néanmoins transférer l'idée descriptive sur leurs listes électorales pour contrer cette tendance). Les élections deviendraient également moins importantes, puisqu'il ne s'agirait plus de confirmer ou non quelqu'un dans son mandat (ce qui montre la faiblesse de ce modèle, qui ne permet pas de sanctionner le comportement du représentant). De même, les opinions se multiplieraient, rendant plus difficile encore la formation de coalitions, au risque de rendre la gouvernance impossible⁴³.

Un autre problème apparaît lorsque l'on regarde de plus près quelles caractéristiques des représentés doivent être reproduites. Si l'on revient à l'idée de l'art (ou celle de la carte géographique ou du miroir), qui met le descriptif au premier plan, des voix s'élèvent pour déclarer qu'une réplique parfaite est impossible. « A representation is never a replica. The forms of art, ancient and modern [...] are renderings within an

⁴¹ Jane Mansbridge (2013), p.53.

⁴² ibidem, p.72

⁴³ Hanna F. Pitkin (1967), pp.64, 75.

acquired medium [...] - that of the artist and that of the beholder. »⁴⁴ Si l'on remplace ici l'artiste par celui qui doit déterminer la conception institutionnelle d'un parlement par exemple, il devient clair qu'une procédure de sélection doit avoir lieu : « The only characteristic that a picture must have in order to be a picture of a certain thing is an arrangement of elements analogous to the arrangement of salient visual elements in the object. »⁴⁵. Un enfant qui peint un arbre n'a pas besoin d'être le prochain Picasso pour faire comprendre qu'il a peint un arbre. Il devient clair que dans le cadre du processus vers une représentation descriptive, il faut faire une sélection d'éléments qui sont jugés dignes d'être représentés. Soulignons cependant que le choix de ces éléments est associé à des difficultés considérables, comme l'explique Bernard Grofman et comme nous le verrons plus loin : « un des problèmes de la métaphore du miroir est qu'on ne sait pas vraiment quelles sont les caractéristiques de l'électorat qui doivent être "reflétées" pour obtenir un échantillon satisfaisant »⁴⁶.

Voyons maintenant ce que peut nous apprendre la recherche empirique sur ce modèle. La légitimité empirique et sociologique que Mansbridge met en jeu semble être soutenue par une étude de Virginia Sapiro⁴⁷. En 1981, Sapiro a observé que la présence des femmes dans les parlements donne l'impression que les femmes ont aussi leur place dans le discours politique institutionnalisé. Carol Swain a exploré dans quelle mesure une représentation descriptive accrue des Afro-Américains affecte le contenu représenté. Pour Swain, une telle augmentation n'entraîne pas forcément une augmentation des causes afro-américaines défendues⁴⁸. Cette constatation souligne une faiblesse déjà exprimée : ce modèle de représentation se concentre trop sur le représentant et le représenté comme partageant certaines caractéristiques. « We tend to assume that people's characteristics are a guide to the actions they will take, and we are concerned with the characteristics of our legislators for just this reason. But it is no simple correlation »⁴⁹. Comme le suggère Pitkin, les caractéristiques de groupe ne sont guère associées au comportement des acteurs respectifs, ce qui m'amène donc à me tourner vers les modèles qui analysent davantage ce comportement.

⁴⁴ Ernst H. Gombrich (1960). *Art and Illusion*. New York: Pantheon, p.370.

⁴⁵ Susanne Langer (1942). *Philosophy in a New Key*. Mentor, pp.56f.

⁴⁶ Bernard Grofman et al. (dir.) (1982). *Representation and Redistricting Issues*. Lexington: D.C. Heath, p.98; Amy Gutman et Dennis Thompson (1996). *Democracy and Disagreement*. Cambridge: Harvard University Press, p.154.

⁴⁷ Virginia Sapiro (1981). « When Are Interests Interesting ? », in *American Political Science Review*, vol. 75 (3), p.712.

⁴⁸ « un plus grand nombre de visages noirs dans l'hémicycle (à savoir une plus forte représentation descriptive des Afro-américains) ne se traduira pas nécessairement par une meilleure représentation des intérêts concrets des Noirs ». Carol M. Swain (1993). *Faces, Black Interests: The Representation of African Americans in Congress*. Cambridge: Harvard University Press., p. 5.

⁴⁹ Hanna F. Pitkin, (1967), p.89.

1.3.4 Les modèles de représentation basés sur l'action du représentant

Le dernier paragraphe a déjà indiqué clairement pourquoi le comportement des différents acteurs devrait également être examiné. Cette démarche est expressément soutenue par Pitkin : « Representing and representativeness need not mean exactly the same thing »⁵⁰. Les modèles de représentation basés sur l'être ne doivent en aucun cas être rejetés, ils resteront importants. Certains auteurs supposent par exemple que le comportement des acteurs politiques peut être déduit de leurs caractéristiques⁵¹. Mais comme ce lien est rarement établi et ne sera discuté ici que plus loin, je me concentrerai maintenant sur les modèles qui se basent sur le comportement du représentant et du représenté. Commençons par le représentant.

1.3.4.1 Agir pour vs. agir comme

Il convient de distinguer les deux modèles suivants : agir pour et agir comme. Il s'agit là d'une distinction faite par Pitkin. Dans le premier cas on voit le représentant comme un délégué, comme quelqu'un qui devrait agir pour les autres et ceci avec une mission déjà définie (Pitkin mentionne que ce comportement n'inclut pas les aspects formels de l'autorisation ou de la responsabilité, question que je traite par ailleurs)⁵². Dans le second cas, le représentant n'est pas délégué au sens classique du terme et ne poursuit donc pas d'emblée un objectif clair. Décision après décision, le représentant invoque son soi intérieur et se pose la question de savoir comment ceux qu'il représente décideraient. Voyons d'abord la première catégorie d'acteurs.

1.3.4.1.1 Agir pour

Dans ce domaine, Pitkin fait la distinction entre différents modèles. Premièrement, elle établit une distinction entre un représentant qui agit à titre de mandataire (*agent*) et un représentant qui agit à titre de fiduciaire (*trustee*)⁵³. La différence réside dans le fait que l'agent est souvent considéré comme quelqu'un qui agit pour ou selon les préférences de quelqu'un, c'est-à-dire pas de manière autonome, et qui dépend donc de la personne représentée. Toutefois, le fiduciaire est libre d'agir et, après l'élection, n'est lié à personne tant qu'il garde le bien-être de la nation à l'esprit⁵⁴. Pensons par exemple à Edmund Burke qui, après son élection, se tourne vers les citoyens de Bristol, son

⁵⁰ *ibidem*, p.77.

⁵¹ Samuel L. Popkin (1994). *The Reasoning Voter*. Chicago: University of Chicago Press.

⁵² Hanna F. Pitkin (1967), p.115.

⁵³ *Ibidem*, p.122.

⁵⁴ “the trustee which the nation has authorized to act on its behalf; and [the representative parliament] exercises sovereign power, under the terms of its trust, for the nation.”. Ernest Barker (1951). *Essays on Government*, 2^{ème} éd. Oxford: Clarendon Press, p.56.

électorat, pour annoncer qu'il n'a plus aucune obligation envers eux. En deuxième lieu, Pitkin montre un modèle dans lequel le représentant assume un rôle de remplaçant (*substitute*)⁵⁵. Ici, le représentant agit à la place de ceux qui le mandatent. A l'évidence, ses actions et les intérêts qu'il doit représenter dépendent fortement du groupe qui se trouve à l'origine de cette relation. Un troisième modèle est celui du délégué (*delegate*)⁵⁶. La composante géographique est particulièrement importante à cet égard. La personne déléguée doit être clairement porteuse et défenderesse des intérêts de sa circonscription face à l'appareil politique. Ici aussi, le contenu du comportement dépend fortement des représentés qui ont mandaté le représentant.

Ce qui est remarquable dans ces modèles, c'est que les actions des différents représentants sont clairement définies dès le départ. Le mandataire agit au nom de quelqu'un, le remplaçant prend la place de quelqu'un, le délégué représente les intérêts d'un district et le fiduciaire agit en vertu d'une entité supérieure. Dans trois cas sur quatre, l'action dépend principalement de ceux qui ont fait du représentant un représentant. Il s'ensuit qu'une fois que vous connaissez le rôle du représentant, vous pouvez (théoriquement) anticiper son comportement et prendre votre décision sur base de ces informations.

1.3.4.1.2 Agir comme

Le volet « agir comme » se présente d'une autre manière, un peu plus dynamique. Hofmann appelle ce modèle de représentation « représentation-identité », modèle qui a joué un rôle principalement dans le domaine juridique mais aussi dans le domaine religieux. Il ne s'agit pas tant de prendre des décisions pour quelqu'un que de les prendre comme l'aurait fait la personne représentée⁵⁷. Souvent l'idée d'incarnation résonne ici, selon laquelle la personne représentée a intériorisé les qualités des personnes à représenter, selon laquelle elle fait partie de cet ensemble. Mansbridge reprend cette idée avec son concept de représentation introspective, qui permet au représentant de tirer ses conclusions, décision après décision, en regardant son électorat⁵⁸. C'est encore elle qui parle du modèle de la « représentation gyroscopique », où le représentant réfléchit, décision après décision, en se référant à son propre passé⁵⁹ et essaie ainsi de faire montre d'un comportement cohérent.

⁵⁵ Hanna F. Pitkin (1967), p.131.

⁵⁶ *ibidem*, p.133.

⁵⁷ Yves Sintomer (2013), p.21.

⁵⁸ Jane Mansbridge (2013), p.67.

⁵⁹ « conceptions of interest, "common sense," and principles derived in part from the representative's own back ground ». Jane Mansbridge (2003), p.515.

Le représentant apparaît ici plus libre dans ses actions que dans les modèles précédents. Et pourtant, il est dans une certaine mesure limité par la nature de son électorat ainsi que par sa propre nature, puisqu'il doit se souvenir de ces caractéristiques et de ces intérêts dans chaque décision qu'il prend. Dans ce cas, le représentant est également choisi en fonction de ses caractéristiques. L'électeur espère pouvoir anticiper le comportement du représentant par l'observation rigoureuse de celles-ci. Ce modèle fait donc en partie le lien nécessaire entre l'action et l'être.

1.3.5 Les modèles de représentation basés sur l'action du représenté

Dans les modèles où l'accent est mis sur le comportement du représentant, la personne représentée résonne toujours en arrière-plan comme étant le facteur décisif. Mais il existe aussi des modèles qui placent le comportement du représenté au premier plan et font dépendre de lui le fonctionnement de la représentation. Tout d'abord, la « représentation symbolique », dérivée du mot grec '*symbolon*', « a sign by which one knows or infers a thing »⁶⁰, vient à l'esprit ici.

Dans ce cas, le représentant symbolise quelque chose. Par exemple, il peut être le symbole de la lutte contre la pauvreté. Il n'est pas si important que le représentant se perçoive comme un tel symbole, ou se définisse comme tel. William Tindall, par exemple, souligne que le processus de symbolisation est « an exact reference to something indefinite »⁶¹. Il est plus important que ce quelque chose d'indéfini, souvent vague, soit rempli par ceux qui sont représentés et que le représentant soit donc reconnu par eux dans sa signification symbolique. Dans ce cas, la localisation géographique de l'électorat ne joue plus aucun rôle. Un symbole peut avoir un effet au-delà des frontières d'une circonscription ou même d'une nation (comme l'explique Mansbridge avec son modèle de « représentation de substitution »⁶²). Un symbole peut également parler à des personnes qui ne partagent pas les mêmes caractéristiques observables que le symbole lui-même. Ce qui importe ici, c'est de savoir qui se sent concerné et représenté par le symbole.

Et c'est là que se trouve le cœur de la représentation symbolique. Elle dépend avant tout du représenté (ou de la personne envers qui cette représentation a lieu, raison pour laquelle on considère qu'il s'agit de « modèles de représentations basés sur l'action du représenté »). La croyance joue un rôle décisif dans cette forme de représentation, puisqu'elle est d'abord et avant tout « a frame of mind »⁶³. Mais cela signifie aussi que

⁶⁰ Hanna F. Pitkin (1967), p.94.

⁶¹ William York Tindall (1955). *The Literary Symbol*. New York: Columbia University Press, p.6.

⁶² « surrogate representation ». Jane Mansbridge (2003), p.515.

⁶³ Alfred De Grazia (1951), p.3.

« symbolic representation seems to rest on emotional, affective, irrational psychological responses rather than on rationally justifiable criteria »⁶⁴. Cela rend cette forme de représentation observable, mais difficile à classer. En plus, on apprend en fait très peu de choses sur le comportement du représentant dans ce modèle. Ce comportement n'est vu qu'à travers les yeux de ceux qui voient le représentant comme un symbole pour quelque chose. Il n'y a pas non plus de dénominateur commun, comme l'affirment Gerhard Göhler, Gaetan Pégny et Yves Sintomer⁶⁵. Toute personne impliquée peut remplir l'ensemble symbolique et l'interpréter comme il lui convient, car c'est précisément ce travail individuel qui maintient le symbole vivant.

Un danger possible ici est que « les passions prennent le pas sur la raison »⁶⁶, ce qui déclenche chez plusieurs auteurs une méfiance à l'égard de cette forme de représentation. Aujourd'hui encore, on constate que certains discours sont fortement émotionnalisés. Un examen factuel des sujets respectifs montrera que certains « symboles » ne servent que de prétexte et que les différentes interprétations de ces symboles sont très éloignées les unes des autres.

1.4 Trois volets pour commencer

Il n'est pas nécessairement facile de se consacrer à un sujet supposément familier, et ce, indépendamment de la façon dont la représentation se fait aujourd'hui. Mais l'objectif de ce chapitre est de détruire la « trompeuse familiarité » que nous avons avec ce mot. Il reste donc à mentionner ici qu'il existe différents modèles de représentation qui se focalisent sur un aspect particulier de la représentation. En soi, chaque modèle prétend être capable d'expliquer le processus de représentation. En contraste avec d'autres modèles, cependant, il apparaît rapidement que la représentation est un concept très complexe. La représentation politique n'est pas un concept monolithique⁶⁷. Par conséquent, je crois que la structuration en trois différents volets, avec les modèles de représentations basés sur l'être, les modèles de représentation basés sur l'action du représentant et les modèles de représentation basés sur l'action du représenté est importante dans la mesure où elle forme une ligne directrice pour les parties à venir, qui analyseront différents éléments revêtant une importance particulière.

⁶⁴ Hanna F. Pitkin (1967), p.100.

⁶⁵ Gerard Göhler, Gaetan Pégny et Yves Sintomer(2013). « La dimension affective de la démocratie – réflexions sur la relation de la délibération et de la symbolique », in *Raisons politiques*, vol. 50 (2), p.109.

⁶⁶ *ibidem*, p.112.

⁶⁷ Cette déclaration est soutenue par Mansbridge.

Il existe d'autres modèles de représentation et la recherche ne s'arrête pas là uniquement parce que je ne les aborde pas. Dans la deuxième partie, j'examinerai les conséquences politiques et ontologiques de ces trois volets. On remarquera que chaque modèle est confronté à des problèmes différents, mais parfois liés. Des connexions entre les modèles seront également recherchées. Les différents modèles ont été agencés de telle sorte que la question de savoir à quoi ressemble une représentation juste peut être étudiée sur la base de cet ordre. La tripartition a permis de mettre en évidence différents questionnements et de les associer à des modèles respectifs. Qui ou quoi représente un représentant ? Sur quoi le représentant fonde-t-il ses décisions ? Ces questions me permettront de procéder systématiquement de la même façon dans la section suivante en posant des questions similaires. Qui représente le mieux les femmes ? Une femme qui partage une majorité des caractéristiques féminines ? Ou un homme qui se consacre pleinement à l'égalité entre les sexes mais qui ne peut pas non plus se reposer sur des expériences personnelles ? La question se posera également de savoir ce qui contribue le plus à la représentativité : agir ou être ?

Bien que la structure de cette partie ressemble à un examen de la littérature tel qu'on pourrait l'attendre d'un travail classique en science politique, les parties suivantes seront plus abstraites. Comme je l'ai déjà annoncé, afin de soutenir ma thèse de la meilleure façon possible, j'aimerais passer à l'étape suivante en analysant les conséquences politiques et ontologiques des différents volets de représentation. Nous l'avons vu, de nombreux modèles de représentation entraînent des conséquences ontologiques, qui ont donc un effet sur la conception d'une représentation juste. L'analyse de ces conséquences, qui ont également leur influence sur la mise en œuvre pratique de l'idée de représentation, est essentielle pour apprendre ce qui est juste et ce qui est injuste dans la représentation. Cette étape me permettra de relever un problème sous-jacent de tous les modèles. Comme on le verra plus loin, cette difficulté concerne fondamentalement la représentation juste. Cela me permettra de me faire une idée plus précise du concept à l'étude ici.

Chapitre 2

2.1 Le long chemin vers une idée de représentation juste

Mary Wollstonecraft, l'une des premières et des plus importantes militantes des droits de la femme, a déjà exigé à la fin du 18^e siècle, quoiqu'avec prudence, que les femmes soient également représentées au niveau politique. Dans son ouvrage le plus célèbre '*A Vindication of the rights of Woman*' Wollstonecraft ne se contente pas de réclamer « JUSTICE for one half of the human race »⁶⁸, elle considère aussi ouvertement que les femmes devraient avoir leur mot à dire au sein d'un gouvernement⁶⁹. Une telle revendication était utopique pour l'époque, où les suffragettes descendaient dans la rue avec une revendication politique beaucoup moins radicale. Néanmoins, l'idée que formule Wollstonecraft reste d'actualité et mérite attention. Cette partie se veut une réflexion plus approfondie sur les modèles de représentation vus dans la première partie afin de découvrir comment exactement la « représentation » peut être mise en œuvre dans la pratique.

Si je recours à la discussion sur la représentation des femmes (et donc sur la représentation des hommes) dans les parties suivantes, il ne s'agit bien sûr que d'un exemple parmi d'autres. Cependant, cet exemple est certainement l'un des plus discutés en matière de représentation, et donc le plus intéressant dans ce contexte. Il permet une simple internalisation du problème. En même temps, c'est une des nombreuses lignes de fracture qui émergent dans la société ainsi que dans la politique. Il existe de nombreuses minorités qui présentent un déficit de représentation et la démonstration présente ne peut certes pas être simplement transposée à leur situation. Mais elle pourrait être utile en guise d'introduction appropriée à ces situations similaires.

2.1.1 Trois volets comme points de repères

L'objectif du premier chapitre était d'expliquer et de comparer les modèles de représentation déjà repris et traités dans la littérature afin de les catégoriser. Au cours de ce chapitre, une tripartition des différents modèles de représentation est apparue, qui différencie d'une part l'être et l'agir (*being and doing*), et d'autre part le comportement du représentant et du représenté. Les modèles de représentation basés sur l'être se concentrent sur le '*being*' tandis que les modèles de représentations basés sur l'action (du représenté et du représentant) se concentrent sur le '*doing*'. Dans ce

⁶⁸ Mary Wollstonecraft (1929). *A Vindication of the Rights of Woman*. London: Everyman, pp.11, 13.

⁶⁹ « She goes on to suggest that women might even have representatives in government, although it was not until the next century that suffrage would be seriously demanded ». Diana Coole (1993). *Women in Political Theory – From Ancient Misogyny to Contemporary Feminism*, 2^{ème} éd. Hertfordshire: Harvester Wheatsheaf, p.100.

chapitre, je vais essayer de m'appuyer sur cette répartition afin de sortir d'un cadre rigide et peut-être parfois trop étroitement défini. Peut-être cette démarche me donnera-t-elle aussi l'occasion de combiner l'un ou l'autre de ces modèles. Une classification des différents modèles de représentation reste possible rétrospectivement et ne doit pas être exclue. Je devrai toujours être conscient, et Pitkin le note de manière presque résignée à la fin de son travail, que « confronted by such multiplicity [we should] be clear on what view of representation [we are] using, and whether that view, its assumptions and implications really fit the case to which [we are trying] to apply them »⁷⁰. Les différents modèles de représentation spécifiques ne doivent pas être oubliés. Les conclusions théoriques que nous présentons dans les pages suivantes doivent être mesurées encore et encore par rapport aux explications du premier chapitre. Ce qu'il faut noter maintenant, c'est que chaque modèle de la tripartition a des conséquences sur le plan politique et ontologique. J'essaierai maintenant d'examiner ces conséquences de plus près.

2.1.2 Pour une compréhension large du terme « représentation »

Même si le terme "représentation" a déjà été discuté en détail, notre compréhension de ce terme doit néanmoins être clarifiée. D'une part, il faut dire que le concept de représentation tend à résonner entre l'agir et l'être du représentant et du représenté. Étant donné que la personne représentée joue déjà un rôle majeur à cet égard et qu'il ne faut pas l'oublier dans toute la discussion sur le sujet, je voudrais souligner que la représentation commence au moment du vote de l'électeur, ou même pendant la campagne électorale (pour rester dans le contexte d'une démocratie parlementaire). La représentation dépend fortement de l'attitude de l'électeur. Comme on peut le voir, le processus de prise de décision du représentant lors des élections peut déjà donner des informations intéressantes sur l'idée de représentation. Sur un plan temporaire, il est donc important d'éviter de trop restreindre le concept et de ne pas voir la représentation uniquement dans le contexte des débats parlementaires, par exemple. Néanmoins, il convient de mentionner ici que dans les considérations suivantes, je me concentrerai presque exclusivement sur la représentation électorale.

En ce qui concerne la portée du terme, je voudrais essayer de ne pas le considérer comme un concept purement politique. Il y a des raisons à cela. En effet, si la représentation est considérée comme un concept exclusivement politique, ce chapitre peut nécessairement et exclusivement être limité aux conséquences politiques de chaque concept. Après tout, je veux répondre à la question de savoir à quoi ressemble

⁷⁰ Hanna F. Pitkin (1967), p.228.

un parlement idéal et juste selon, par exemple, les modèles de représentation basés sur l'être. Mais s'arrêter là serait, à mon avis, erroné, voire naïf. Car la réponse à la question d'un parlement idéal qui s'accorde avec la nation dans ses caractéristiques, ne répond en rien à la question des caractéristiques nécessaires d'un parlementaire (dans le cas des modèles basés sur l'être) ou des actions justes d'un tel parlementaire (par exemple dans le cas des modèles basés sur les actions du représentant). C'est pourquoi je voudrais plaider pour que l'on considère la « „Repräsentation“ zumindest als eine „ontologische“ [...] Kategorie »⁷¹, afin de répondre à la question de savoir comment le représentant doit être et agir.

Cette compréhension ontologique du concept de représentation me rapproche également de la question de savoir dans quelle mesure l'agir et l'être influencent la représentation. Une réponse possible à cette question me donnerait également des indices pour voir s'il est possible de relier certains modèles de représentation entre eux ou s'il faut continuer à les traiter séparément. Cette question est également une passerelle qui me conduit d'un débat politico-théorique à une discussion philosophico-ontologique.

2.1.3 L'importance d'élargir l'analyse

Les paragraphes suivants devraient donc servir à approfondir toute idée de représentation de notre tripartition sur le plan politique et ontologique. Ce faisant, j'examinerai pour chaque cas à quoi doit ressembler un parlement idéal si l'on suppose que la représentation doit être basée sur des caractéristiques observables. Par la suite, la même question est appliquée aux deux modèles de représentation basés sur l'action. On s'intéresse non seulement à ce à quoi devrait ressembler un parlement idéal, mais aussi à ce que devrait être un parlementaire ou un représentant idéal. Il reste à souligner que les conclusions que je vais m'efforcer de tirer ici ne sont pas, ou ne devraient pas être, de nature normative, mais bien les conséquences résultant des différents modèles.

2.2 Conséquences politiques et ontologiques des différents volets

2.2.1 « To be or not to be – and to be how? » ou Les modèles basés sur l'être

Le premier volet des modèles de représentation que je vais traiter concerne tous les modèles qui mettent l'accent sur les caractéristiques du représentant aussi bien que du représenté. Il s'agit des modèles de représentation basés sur l'être. Si, comme je le suppose, la représentation commence déjà par la décision de voter, ou plutôt par l'émission des votes, ce processus peut être considéré comme un processus

⁷¹ Hasso Hofmann (1998), p.18.

représentatif au sens descriptif. Les caractéristiques de l'électorat sont les mêmes que celles de la population (il y a quelques exceptions, comme les moins de dix-huit ans, mais le droit électoral actuel correspond largement au consensus de l'opinion politique dominante). Au minimum, le consensus est tel que la volonté de l'électorat est considérée comme une légitimation suffisante, comme le précise Marie Swabey : « the government finds it necessary to interpret the recorded opinion of those who vote at election as a fair, trustworthy *sample* of what the opinion of the general public would be if they expressed it. »⁷²

Toutefois, le fait que l'électorat se représente déjà lui-même ne garantit pas que cette représentation (*Repräsentierung*) soit transmise. Les partisans de ces modèles vont donc un peu plus loin. En effet, dans leur logique, entre l'élection et la constitution d'un parlement, on constate une certaine érosion de la représentativité. Walter Bagehot note que tous les électeurs dont le candidat perd une élection sont « by law and principle misrepresented »⁷³. Bagehot fait ici référence à un système de vote à la majorité dans lequel un nombre particulièrement important de voix n'atteignent pas le parlement. Cependant, même dans le système belge, il y a des partis et des candidats qui échouent parce qu'ils n'atteignent pas le seuil d'éligibilité⁷⁴. Ainsi, même dans un système où les obstacles sont moins importants, un certain niveau de « *misrepresentativity* » se produit.

Dans ce volet, la véritable représentation n'a lieu que lorsque les personnes représentantes présentent certaines caractéristiques. Le nombre de caractéristiques nécessaires pour représenter peut varier. Selon certains, il suffit que le représentant ait été élu (*autorisation view*), mais ce modèle ne permet pas d'aller plus loin dans la discussion. D'autres établissent une comparaison entre les caractéristiques du représentant et de la personne à représenter. Ces caractéristiques peuvent être de nature biologique ou socioculturelle. Ce qui est important, c'est que le nombre d'élus doit refléter un certain nombre de caractéristiques socio-démographiques⁷⁵ de la nation au sein du parlement, « that a representative assembly should be a condensation of the whole nation »⁷⁶. Ainsi, l'organe représentatif aurait pour tâche de transmettre des informations sur la nature de la nation représentée et donc aussi d'intégrer tous les

⁷² Marie Collins Swabey (1937). *Theory of the Democratic State*. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press, p.25 [Italiques ajoutées par moi].

⁷³ Walter Bagehot (1928). *The English Constitution*. London: Oxford University Press, pp.130-133.

⁷⁴ On peut se demander ici si, selon Bagehot, un parlement serait représentatif si chaque élu (même ceux qui ont seulement eu une seule voix) s'y installait. Cela impliquerait que l'éventail des partis et des candidats soit suffisamment équilibré pour que l'on puisse choisir un échantillon représentatif parmi eux. Il est clair que la représentativité fonctionne à plusieurs niveaux.

⁷⁵ On verra qu'il n'est pas évident de s'accorder sur ces caractéristiques socio-démographiques.

⁷⁶ Karl Löwenstein (1922). *Volk und Parlament*. München: Dreimasken, p.21.

aspects qui ont une possible influence sur la formation des opinions, comme le note Anthony Downs dans son ouvrage '*An Economic Theory of Democracy*'⁷⁷. Dans ce cas, la plus grande concordance possible est en effet l'objectif à poursuivre.

2.2.1.1 Conséquences politiques

Les conséquences politiques d'un tel modèle sont les suivantes. Le parlement est composé d'élus qui peuvent être observés et classés dans leur être (catégorie opposée à l'agir). Il s'ensuit que chaque parlementaire peut être attribué à au moins un groupe de population spécifique. Intuitivement donc, un homme de la classe moyenne sera associé avec la classe moyenne masculine. Une femme qui a adopté un enfant et qui travaille dans un poste de direction sera donc associée au groupe des directeurs généraux, des parents adoptifs et des femmes (ou seulement aux directeurs généraux ou aux parents adoptifs ? Je reviendrai sur ce point).

Ce qui est avant tout décisif, c'est que le parlement dans son ensemble possède les caractéristiques essentielles de la nation tout entière. Dans l'idéal, l'âge moyen du parlement est donc le même que celui de la nation dans son ensemble⁷⁸. D'autres critères qui pourraient être pris en compte seraient, par exemple, l'étendue du spectre professionnel, les différentes catégories de revenus, le sexe ainsi que l'orientation sexuelle et la couleur de la peau⁷⁹. Premièrement, cela signifierait que le parlement fournirait des informations au monde extérieur ; des informations sur la nature de l'objet à représenter. D'autre part, un tel parlement pourrait impliquer que les opinions représentées sont plus diverses. John Stuart Mill, partisan de la représentation proportionnelle, espérait créer une arène « in which not only the general opinion of the nation, but that of every section of it, and as far as possible of every eminent individual whom it contains, can produce itself in full light. »⁸⁰

Quels instruments politiques peuvent être utilisés pour créer un tel parlement ? Les élections telles qu'on les connaît ne semblent pas suffire. Comme on l'a vu, une partie de la représentativité qu'un électorat apporte par sa décision électorale est perdue sur le chemin vers la constitution d'un parlement. La représentativité de la somme des électeurs ne peut donc être transférée au parlement. Pour contrer cela, il faut une sorte

⁷⁷ Anthony Downs (1957). *An Economic Theory of Democracy*. New York: Harpers.

⁷⁸ Même si les mineurs ne sont pas autorisés à voter, ils devraient aussi être « représentés » dans cette catégorie, les décisions politiques les concernent aussi en fin de compte.

⁷⁹ C'est l'une des nombreuses propositions. L'omission ou l'inclusion de caractéristiques supplémentaires sera examinée ultérieurement.

⁸⁰ John Stuart Mill (1874). « Utilitarianism, Liberty, and Representative Government », in *Dissertations and Discussions*, vol IV, New York: Henry Holt and Co., chap. 5, pp.239-240. Ici, on suppose déjà que les opinions ou les points de vue sont liés ou sont en corrélation avec certaines caractéristiques. Cette hypothèse est assez controversée et sera discutée plus tard.

de mécanisme qui puisse combler cette érosion. J'aimerais mentionner ici trois possibilités.

La première possibilité concerne les différentes listes sur lesquelles les candidats sont placés. Si la représentativité se perd entre l'élection et la constitution d'un parlement, cela peut être dû d'une part au fait que les différents votes des électeurs ne sont pas (ou ne peuvent être) pris en compte et d'autre part au fait que la composition des listes ne permet pas une élection garantissant un degré suffisant de représentativité. Les jeunes ont tendance à être sous-représentés sur les listes. Les personnes à la peau foncée ou toutes celles dont la sexualité s'écarte de l'orientation hétérosexuelle auront plus de mal à trouver un représentant adéquat sur une liste qu'un « vieux blanc » (bien que je pense que la plupart des listes s'éloignent de cette norme depuis un certain temps déjà). Si les listes dans leur ensemble adoptaient également les caractéristiques essentielles d'une nation, chaque électeur serait en mesure de choisir le candidat approprié (correspondant à ses caractéristiques), ce qui donnerait lieu à un parlement équilibré et descriptivement représentatif. Toutefois, cette idée est précédée par l'hypothèse que l'électeur choisit uniquement sur la base de caractéristiques observables et se sent représenté uniquement par l'élection de parlementaires qui lui ressemblent. Les actions des parlementaires n'auraient dès lors aucune influence sur la représentativité.

Une deuxième possibilité a déjà été mentionnée au début de ce document : le tirage au sort. Cela remplacerait nécessairement une procédure d'élection. Cette méthode permettrait de créer un pool de députés éventuels à partir duquel le Parlement pourrait être renouvelé de façon continue ou complète de temps à autre. Une loterie se rapprocherait probablement le plus d'un « échantillon » (*sample*) de la nation à représenter. Toutefois, pour autant que l'on estime que le vote lui-même a également un caractère représentatif, cet élément serait omis. Hors la possibilité peu probable d'être tiré au sort comme représentant, le citoyen « ordinaire » n'aurait aucune possibilité de participation politique, du moins pas au sein des institutions démocratiques telles qu'ancrées dans la constitution. Certains ne voient dans le vote en soi qu'un acte de courtoisie politique. Il n'en reste pas moins que le tirage au sort prive l'électeur de la possibilité de se voir représenté par son vote. Cet aspect ne doit pas être oublié, même si le résultat de la loterie serait probablement le plus proportionnel. Il y a controverse quant à la capacité fonctionnelle de ce genre d'institutions⁸¹.

⁸¹ « remplacer les assemblées élues telles qu'elles existent actuellement par des assemblées choisies sur la base d'une simple sélection aléatoire au sein de la population présenterait beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. ». Jane Mansbridge (2013), p.57.

Aussi, une troisième possibilité s'offre à nous, qui n'est en fait qu'une variante ou une extension de la deuxième : un organe complémentaire, en plus du parlement traditionnellement élu. Ainsi, un second parlement pourrait compléter le parlement traditionnel dans son rôle de représentation⁸². Une telle solution résoudrait également la dichotomie « similitude/distinction » (voir point 1.3.3.2.3). Le parlement traditionnellement élu continuerait à être composé « de professionnels » qui ont le temps, la possibilité et les capacités de se familiariser avec des dossiers complexes. Le parlement additionnel, en revanche, serait composé principalement « d'égaux » qui ne peuvent être classés comme « les gens de la haute », mais qui sont considérés comme « étant des nôtres », simplement par la procédure de sélection. Ce parlement additionnel pourrait être le porte-parole des besoins de la population, mais risque de se voir réduit au rôle d'instrument de légitimité pour toute politique. Cette solution semble pourtant se rapprocher le plus d'une représentation idéale si l'on met en avant les caractéristiques de ceux qui représentent et de ceux qui sont représentés. D'une part, cette représentation inclut des professionnels qui ont la possibilité de devenir des experts pour certaines matières et des « profanes » qui peuvent refléter les positions sociales. D'autre part, il fournit des informations précises sur la nation à représenter et garantit ainsi un minimum de diversité d'opinions. Mais ce modèle lui aussi en dit peu sur le comportement des représentants du peuple.

2.2.1.2 Conséquences ontologiques

Jusqu'à présent, j'ai surtout examiné le Parlement dans son ensemble. L'objectif a toujours été qu'un parlement, en tant que somme de plusieurs composantes, soit en concordance avec l'objet à représenter. Toutefois, peu d'attention a été accordée aux différentes parties de ce parlement. Nous y viendrons dans la section suivante, qui traite la question de savoir à quoi doit ressembler exactement un parlementaire afin qu'il contribue dans son être à un parlement représentatif.

Il y a deux raisons pour lesquelles un citoyen ordinaire peut se sentir représenté par un parlement. Premièrement, parce que, comme on l'a vu, le parlement dans son ensemble présente des caractéristiques similaires à celles de la nation représentée. Le Parlement est donc un « échantillon » (*sample*) de la foule politique. D'autre part, l'individu peut se sentir représenté car la personne qu'il a élue le représente particulièrement bien (pour ne pas dire précisément) en tant qu'individu présentant un certain nombre de

⁸² L'écrivain belge David Van Reybrouck, entre autres, a mentionné une telle possibilité pour le Sénat. Dans la communauté germanophone, un tel projet a été introduit en 2019.

caractéristiques. Ainsi, la personne représentée et la personne qui la représente peuvent être membres du même groupe de population ou avoir fait des expériences similaires. Mais si on suit cette logique de manière cohérente, on tombera sur des questions dont les réponses pourraient bien révéler quelques pierres d'achoppement. Selon cette logique, les femmes sont particulièrement bien représentées par les femmes⁸³. Si l'on suit cette logique de représentation jusqu'au bout, ou si on la pense de manière « radicale », comme le dit Mansbridge, cela revient à dire qu'« il est impossible pour les hommes de représenter les femmes »⁸⁴. Christine Boyle, à l'origine de ce postulat, ne sera sans doute pas suivie par tous les adeptes de la logique descriptive de la représentation. Et pourtant, cela montre qu'un tel modèle soulève des questions ontologiques auxquelles il n'est pas facile de répondre. Car dans un certain sens, les différents membres du parlement doivent avoir des caractéristiques que l'on retrouve également dans la population. Et si l'objectif d'un parlement représentatif est de fournir des informations sur l'objet représenté, des informations qui doivent être aussi précises que possible, il devient vite évident qu'une femme transmet très peu ou pas d'informations sur un homme, et réciproquement.

Jane Mansbridge va plus loin en montrant non seulement que « une telle affirmation implique son corollaire, à savoir qu'il est impossible pour les femmes de représenter les hommes » mais aussi que « toute femme représentante est susceptible de représenter toutes les femmes (et toutes les femmes de la même manière), indépendamment de leurs convictions politiques, de leur race, de leur origine ethnique ou d'autres différences pertinentes. »⁸⁵ C'est surtout une telle généralisation qui pose problème, j'y reviendrai avec plus de détails.

Alors que les conséquences politiques concernent la ((les) formalité(s) de la) composition d'un parlement, les conséquences ontologiques concernent l'être des parlementaires individuels. Un parlement peut être représentatif, mais le député individuel peut aussi incarner un certain degré de représentativité : « For them, indeed, it is the representativeness of each member that makes an assembly truly representative as a whole, that defines representation. »⁸⁶ Il est donc évident que les représentants, en tant qu'individus, ont également la tâche de fournir des informations précises sur les personnes représentées. Ainsi, selon la logique des modèles basés sur l'être, tous ceux qui représentent la classe moyenne devraient également être issus de la classe

⁸³ C'est l'exemple le plus évident et probablement le plus récent. Une fois de plus, aucune exigence normative n'est formulée.

⁸⁴ Christine Boyle (1983). « Home Rule for Women : Power Sharing between Men and Women », in *Dalhousie Law Journal*, vol. 7 (3), p.797.

⁸⁵ Jane Mansbridge (2013), p.62f.

⁸⁶ Hanna F. Pitkin (1967), p.75.

moyenne, tous ceux qui représentent les familles nombreuses devraient être issus d'une telle famille nombreuse et tous ceux qui représentent les femmes devraient être des femmes. Mais que signifie être une femme ? La difficulté qu'il y a de répondre à cette question illustre les problèmes résultant des modèles basés sur l'être.

Ainsi, si on se demande ce que signifie l'être-femme (*Frau-Sein*) (ou un homme, cet exemple peut être remplacé de presque toutes les façons), on se demande également quelles sont les pierres angulaires ou les caractéristiques essentielles de l'être-femme qui constituent cet être et qui doivent donc être représentées. La réponse la plus simple serait probablement le renvoi au sexe biologique « féminin » qui fait de quelqu'un une femme. Cependant, ce genre de simplification conduit à des déclarations comme celle de Boyle et n'est donc pas très utile. L'être-femme qu'on essaye de représenter doit donc aller au-delà de sa seule caractéristique biologique.

En anglais, on distingue le « sex », qui décrit le sexe biologiquement identifiable, et le « gender ». Ce dernier décrit les conséquences sociales, personnelles et culturelles associées au sexe⁸⁷ : « More typically in the course of the seventies, it became commonplace to talk of the distinction between sex and gender: to use the former when referring to an inescapable biological difference, and the latter for the construction society put upon it. »⁸⁸. Cet exemple montre qu'il est difficile de décrire (et donc de représenter) toutes les composantes spécifiques au genre d'une seule personne sur la seule base de son sexe biologique.

En conséquence, c'est le groupe social « femme » qui devrait être représenté. Mais à quoi ressemble ce groupe ? On pourrait brosser le portrait-robot de la femme moyenne et essayer de faire en sorte que celui-ci soit représentée au Parlement. Mais ces paramètres reflètent-ils vraiment l'être essentiel des femmes ? Ou y a-t-il des expériences, des modes de vie, des caractéristiques particulières qui ne peuvent pas être enregistrées statistiquement ? Beaucoup considèrent que oui. Juliet Mitchell souligne que les féministes du 17^{ème} siècle considéraient les femmes comme « a distinct *social group* with its own socially defined characteristics »⁸⁹. Cette description inclut le fait que ce groupe social était opprimé par un autre groupe social, à savoir les hommes, et partageait donc des expériences communes. Il convient de tenter de représenter ce groupe dans son ensemble, afin de présenter un tableau aussi complet que possible de la condition féminine (*Frau-Sein*). Mais ici aussi, cela soulève de nombreuses questions. Qui est responsable d'une définition cohérente de ce groupe

⁸⁷ Les termes « sexe » et « genre » n'ont pas besoin de correspondre ici.

⁸⁸ Anne Phillips (1987), p.3.

⁸⁹ Juliet Mitchell (1987). « Women and Equality ». Dans Phillips, Anne (éd.), *Feminism and Equality*. Oxford: Basil Blackwell, p.32f.

social ? Si je pars du principe que les groupes représentés sont construits socialement, je cours le risque que cette construction sociale ait été co-conçue par des personnes qui n'appartiennent pas du tout à ce groupe. Il est difficile d'imaginer que cela corresponde à l'idéal descriptif. Ainsi, le groupe respectif à représenter devrait définir son propre être à représenter. On peut se demander dans quelle mesure une telle décision est réalisable et s'il ne s'agit en fait que de la relocalisation d'un problème déjà connu. La description de groupes particuliers sur base d'un ensemble de critères risque toujours de donner une impression normative. Ainsi, une fois l'être-femme défini, on pourrait supposer que cet être même est un idéal à atteindre, ce qu'il faut absolument éviter.

2.2.1.3 Problèmes et perspectives

La multiplicité des critères présente donc plusieurs inconvénients. Ils sont, ainsi que les quotas qu'ils peuvent impliquer, « guère opportuns en raison de leur caractère statique et du fort risque d'essentialisation qu'ils comportent »⁹⁰. Ces critères sont trop statiques, notamment en ce qui concerne le développement de son propre être, de sa propre subjectivité, qui « is constructed through a process of differentiation, division and splitting, and best understood as a process which is always in the making, is never finished or complete »⁹¹. Pour le modèle descriptif, cela signifie que des images (ou représentations) précises, comme la métaphore du miroir pourrait le suggérer, sont impossibles.

Un parlement dans son ensemble peut ainsi se rapprocher de la caractérisation de la population et la « représenter » de cette manière. Des paramètres socio-démographiques et statistiquement mesurables peuvent être enregistrés et comparés. Si, par exemple, la moitié du parlement est composée de femmes, s'il comprend des personnes qui ont demandé l'asile et s'il offre une tribune aux membres de différentes classes socio-économiques, l'ambition vers la représentativité peut être réalisée de manière suffisante. Cependant, si l'on veut aller plus loin, il devient vite évident qu'un tel modèle de représentation n'est pas en mesure de nommer ou de définir les catégories qui doivent être représentées. Les modèles de représentation basés sur l'être n'ont pas de portée normative et ne peuvent agir que superficiellement. La représentativité de ce modèle est donc limitée à des critères vérifiables, mesurables et catégorisables (et déjà vérifiés, mesurés et catégorisés). Si l'on comprend son propre être comme quelque chose qui va au-delà, par exemple, des caractéristiques biologiquement ou

⁹⁰ Jane Mansbridge (2013), p.74.

⁹¹ Sally Alexander (1987), « Women, Class and Sexual Differences ». Dans Phillips, Anne (éd.), *Feminism and Equality*. Oxford: Basil Blackwell, p.171.

sociologiquement vérifiables, alors même un parlement statistiquement fidèle risque de ne pas être représentatif. Ainsi, comme le note également Pitkin, un tel modèle de représentation vise à être plutôt « a precondition for justifying governmental action »⁹².

A l'issue de ces réflexions sur les modèles de représentation qui se concentrent sur l'être du représenté et du représentant, une question demeure : l'être des parlementaires et donc du Parlement dans son ensemble détermine-t-il de quelque manière que ce soit les actions des parlementaires et du Parlement ? L'être détermine-t-il le comportement ? Je voudrais approfondir cette question, qui est en soi une question philosophique primordiale, d'autant plus qu'elle introduira la partie suivante en termes de contenu. Les réponses à cette question, fournies par ce qu'on a vu jusqu'à présent, sont multiples.

Comme on l'a vu plus haut, Mill, entre autres, estime qu'un parlement représentatif est une garantie que « not only the general opinion of the nation, but that of every section of it » est représenté et peut s'exprimer dans un parlement. Cet espoir repose sur l'hypothèse que les opinions sont, au moins dans une certaine mesure, liées à certaines caractéristiques. Cependant, dans notre discussion sur le modèle descriptif de la représentation, aucune référence n'a été faite à une telle hypothèse. Il est donc douteux que certaines caractéristiques impliquent une certaine manière d'agir : « [the view of representation we have been discussing] has no room for any kind of representing as acting for, or on behalf of, others »⁹³. Mais ce n'est peut-être pas l'action elle-même qui en est la conséquence. Qu'en est-il de la pensée, des prises de position ? Ces dernières ne peuvent-elles pas être corrélées avec des caractéristiques observables ? Nous y reviendrons vers la fin du troisième chapitre.

Et pourtant, ces modèles basés sur l'être en apprennent sur l'action, quitte à ce que cela soit là où on ne s'y attend pas. Nous avons vu qu'un parlement « représentatif » peut être considéré comme une condition préalable à l'action politique. Il est également apparu à plusieurs reprises que l'on part du postulat que la personne représentée pense être particulièrement bien représentée par un représentant similaire à elle. S'il n'est aucunement établi que l'on soit mieux représenté par son « semblable », on peut toutefois supposer que la similitude renforce la « foi » envers le représentant et, partant, qu'un parlement descriptivement représentatif peut renforcer cette foi (et la confiance) dans le corps politique⁹⁴.

⁹² Hanna F. Pitkin (1967), p.81f.

⁹³ *ibidem*, p.90.

⁹⁴ Les parallèles avec la représentation symbolique sont évidents.

Mais ce n'est pas l'être en soi qui crée la confiance dans la représentation, c'est la concordance de l'être, si tant est qu'elle existe. Attendu que cette concordance ne peut être prescrit ou réalisé (en raison de divers problèmes dont j'ai déjà parlé), il est laissé aux personnes représentées. Les modèles de représentation basés sur l'être laissent donc une marge de manœuvre suffisante pour ne pas être confrontés directement à leurs propres faiblesses. Le représenté peut faire usage de cette liberté en voyant en chaque membre du parlement un représentant particulièrement approprié, ou en considérant l'ensemble du parlement comme représentatif à son sens. Le fait que certaines catégories ne soient pas (ou ne puissent être) représentées dans leur intégralité ne doit pas nécessairement jouer un rôle pour le représenté. Ce qui compte, c'est que la personne représentée se considère elle-même représentée en ses qualités essentielles en associant la représentativité à la concordance de différentes caractéristiques de l'objet et du sujet.

Et voici que tout ceci me rapproche incroyablement des modèles de représentation basés sur l'action du représenté, qui se concentrent en fait sur l'attitude du représenté sans faire de détour par les modèles de représentation basés sur l'être. Il semble donc que ce soit le bon moment pour examiner de près un tel modèle afin d'envisager la possibilité de relier ces deux modèles.

2.2.2 Les modèles de représentation basés sur l'action du représenté

Voyons, dans les paragraphes qui suivent, ce qu'il en est du comportement du représentant et du représenté. La question à laquelle il faut répondre est la suivante : qu'est-ce qu'un comportement représentatif ? Cette étape est nécessaire. D'une part, nous avons vu que même les modèles de représentation basés sur l'être impliquent une certaine attitude (ou un certain comportement). D'autre part, il faut dire que, même s'il est possible de représenter les minorités de manière statistiquement exacte sur le plan politique, cela ne conduit pas nécessairement à un résultat significativement avantageux pour ce groupe. Ainsi, il faut plus que des modèles de représentation basés sur l'être.

Alors, comment élargir un champ d'action défini mathématiquement (statistiquement) ? Le principe des modèles de représentation, qui se concentrent conditionnellement sur les actions des représentants, mais surtout sur les actions des représentés, repose sur la foi des destinataires des impulsions politiques. Comme on l'a vu, certaines parties des modèles basés sur l'être peuvent également être expliquées dans cette optique, mais un modèle qui correspond pleinement à cette idée est celui de la représentation symbolique. Pitkin définit cela comme suit : « It will be the activity of

making people believe in the symbol, accept the political leader as their symbolic representative. »⁹⁵ Il y a donc deux côtés à une telle relation de représentation. D'une part nous trouvons ceux qui veulent convaincre les gens de l'effet d'un symbole. Parmi ceux-ci on trouve des politiciens, tels que les représentants, ou les médias ou certains groupes d'intérêt. D'autre part, il y a ceux qui ont besoin d'être convaincus et dont l'attitude conditionne l'effet et l'efficacité d'un tel symbole.

Le représentant ou ses partisans et sympathisants (médias, etc.) ont pour tâche de se présenter comme des symboles ou de présenter leurs actions comme symboliques. L'élément « symbolique » a quelque chose de transcendantal. Il s'agit de montrer que les actions d'un représentant n'affectent pas seulement ceux qui correspondent au représentant d'un point de vue descriptif, mais que ces mesures ont un impact à plus grande échelle. De cette façon, on essaie de trouver un soutien en dehors de son propre groupe de population. Sur le plan descriptif, une femme blanche ne représenterait que les femmes blanches (et tous les groupes de population avec lesquels elle est en accord dans ses caractéristiques sociodémographiques). Sur le plan symbolique, cette femme pourrait représenter toutes les femmes, et pas seulement celles avec lesquelles elle est particulièrement semblable ⁹⁶. Cependant, il n'est écrit nulle part qu'une telle transcendance symbolique exige un degré minimum de ressemblance. Cela signifie, et j'y reviendrai plus tard, qu'un homme pourrait également se présenter comme un symbole pour les (droits des) femmes.

De toute évidence, un tel symbolisme doit être accepté. L'efficacité d'une telle méthodologie dépend largement des personnes représentées. Si l'on crée des symboles, on espère adresser ou déclencher certains sentiments. Cette idée, qui se concentre sur les personnes représentées, concerne donc la manière dont les représentants et leurs actions sont perçus et analysés. Dans ce contexte, il est particulièrement important de savoir dans quelle mesure tous ceux qui ne correspondent pas au représentant « symboliquement actif » sur le plan descriptif se sentent concernés.

D'une part, la représentation symbolique offre la possibilité d'élargir son propre champ d'action, d'autre part, cette forme de représentation peut également permettre aux non-politiciens d'accéder à la politique. Walter Lippmann⁹⁷ a été l'un des premiers à décrire

⁹⁵ Hanna F. Pitkin (1967), p.102.

⁹⁶ Dans les contextes de lutte des classes, on entend régulièrement parler d'efforts visant à considérer la classe moyenne non pas comme LA classe moyenne, mais comme les classes moyennes. Une telle option sémantique reconnaît l'hétérogénéité de ces groupes. La représentation symbolique est un instrument permettant de faire face à l'hétérogénéité de certains groupes.

⁹⁷ Walter Lippman (1965). *Public opinion*. New York: Free Press.

la politique comme étant trop complexe ou trop abstraite pour être accessible à tous⁹⁸. Dans une situation aussi complexe, la création de symboles ou même de métaphores peut, d'une part, conduire à une simplification du discours et donc à une meilleure accessibilité. Jeffery S. Mio, à propos des métaphores, déclare qu'elles créent « a feeling of enlightenment [as well as a] feeling of familiarity »⁹⁹ et qu'elles « allow the general public to grasp the meanings of political events and feel a part of the process. »¹⁰⁰ D'autre part, une telle forme de représentation offre également la possibilité de simplifier les discours dans la mesure où ils peuvent être moralement surchargés, manipulés et déformés. Sur le plan politique, ce type de représentation est assez intéressant. Voyons donc ce qu'il en est de ces conséquences politiques.

2.2.2.1 Conséquences politiques

Pitkin considère le soutien ou la foi d'une population dans un gouvernement représentatif ou dans les mesures prises par celui-ci comme une composante essentielle de ce modèle de représentation. Elle souligne qu'un tel modèle, en particulier le soutien qu'il apporte, est fortement corrélé avec la « *democraticness* » d'un système politique¹⁰¹ : sans soutien, c'est-à-dire sans foi dans le système politique, il ne peut pas y avoir de démocratie, car sans soutien, le système a peu de chances d'être démocratique. Considérer un parlement, un gouvernement ou un chef de gouvernement comme un symbole est un premier pas vers son acceptation¹⁰².

Mais une fois que l'acceptation est là, le représentant a déjà fait un pas important : il a donné à la population un certain accès à la scène politique. Tout comme les modèles de représentation basés sur l'être, on tente ici d'établir une relation entre l'électorat et les élus. Toutefois, le modèle de représentation dont il est question ici va un peu plus loin afin de maintenir et de renforcer cette relation. En ce qui concerne les métaphores qui sont similaires aux symboles, Kathleen H. Jamieson explique que cela « permit a vagueness which enables them to carry cognitive and emotive potentia »¹⁰³, ce qui soulève deux points importants. Tout d'abord, on aborde le fait que la représentation symbolique offre la possibilité de rendre les débats plus chargés émotionnellement, entre autres choses. C'est intéressant dans la mesure où une telle forme de débat émotionnel pourrait au moins être qualifiée de distrayante, voire d'irrationnelle. Le

⁹⁸ Le modèle de représentation descriptive, qui repose sur la « distinction », repose sur des hypothèses similaires.

⁹⁹ Jeffery Scott Mio (1997). « Metaphor and Politics », in *Metaphor and Symbol*, vol. 12 (2), p.122.

¹⁰⁰ *ibidem*, p.130.

¹⁰¹ Hanna F. Pitkin (1967), p.105.

¹⁰² *ibidem*, p.110.

¹⁰³ Henry Jamieson (1985). *Communication and Persuasion*. London: Croom Helm, p.73.

débat rationnel est souvent décrit comme logique, tandis que le débat irrationnel est décrit comme émotionnel. Richard E. Petty et John T. Cacioppo soulignent cette dichotomie en distinguant les mécanismes centraux (logiques) et périphériques (émotionnels) de la persuasion. Une culture émotionnelle du débat ne doit pas être condamnée en soi¹⁰⁴. En observant des sessions plénières, on peut constater très vite qu'un peu plus d'émotion ne ferait pas de mal. Certains sujets méritent certainement un certain degré d'émotion. Cependant, il est clair qu'une simplification, une approche émotionnelle des questions politiques peut rapidement conduire à des effets pervers.

D'autre part, et c'est le deuxième point intéressant qui ressort clairement de la citation de Jamieson, la symbolisation crée certains espaces libres. Ce n'est pas nécessairement surprenant, car l'omission de contenu, qui peut se produire avec la symbolisation, implique toujours un espace correspondant devenu vide. Si l'on se présente comme le symbole d'un certain groupe de population, c'est d'abord un positionnement très général. La volonté de s'engager en faveur d'un groupe de population spécifique, par exemple les femmes, n'implique ni ne présuppose aucun positionnement en termes de contenu. De même, le rayonnement et l'impact d'un symbole ne dépendent pas nécessairement de l'existence de priorités thématiques. Avec une telle forme de représentation, d'autres aspects apparaissent comme importants. Il s'agit, par exemple, du charisme, de la force de persuasion, de la démagogie. Ainsi, un symbole ne doit pas être rempli de contenu. Cela risquerait même de faire en sorte que l'on ne soit plus considéré comme le symbole de toutes les femmes, mais seulement comme celui de certains groupes de femmes. L'hétérogénéité des mouvements féministes montre combien il est difficile de réduire les revendications à un dénominateur commun. Il est donc logique de laisser l'interprétation d'un tel symbole (et en fait aussi l'interprétation de cette idée particulière de représentation elle-même) aux destinataires, même si l'on risque que l'individu charge ce symbolisme selon sa propre vision du monde.

Une question demeure. À quoi ressemble un parlement représentatif qui correspond à un modèle qui dépend de la foi et de la confiance du public ? Rien ne suggère que le parlement dans son ensemble doive avoir certaines caractéristiques pour être en accord avec le public. Ce modèle ne dit en fait que très peu de choses sur les critères à respecter. Il se concentre en effet principalement sur le destinataire du symbolisme politique. Un parlement est donc considéré comme représentatif lorsqu'il est perçu comme tel par ceux qui sont représentés. Pitkin a montré que la confiance dans un symbole a un certain rapport avec la « *democraticness* ». Un parlement peut être

¹⁰⁴ Richard E. Petty et John T. Cacioppo (1986). *Communication and persuasion – Central and peripheral routes to attitude change*. New York: Springer Verlag.

considéré comme représentatif, et donc, par exemple, comme un symbole d'une démocratie qui fonctionne. Mais un parlement démocratiquement élu ne doit pas automatiquement être (considéré comme) représentatif. Il est donc peut-être nécessaire d'en faire plus pour lier la représentativité et la démocratie.

2.2.2.2 Conséquences ontologiques

Qu'est-ce que tout cela signifie pour le représentant individuel ? Comment doit-il être et comment doit-il agir pour être considéré comme représentatif ? Dans un modèle de représentation fondé sur la foi et la confiance, le représentant doit transcender son être. Cela signifie qu'il doit créer quelque chose qui élargit son propre être (descriptible). Il doit élargir et relier des catégories, de sorte qu'il ne soit pas seulement le représentant de tous ceux qui lui ressemblent, mais qu'il soit aussi un personnage représentant quelque chose de plus grand, quelque chose qui relie. Comme on l'a déjà mentionné, les catégories descriptives doivent être surmontées et, si possible, reliées entre elles de manière à ce que l'on soit considéré comme le symbole d'une catégorie plus large et plus complète. Il peut s'agir, par exemple, des femmes ou des classes moyennes. Ainsi, le représentant cherche un moyen d'être évalué non seulement pour son être observable, mais aussi pour quelque chose qui va au-delà. Les limites de la logique descriptive sont dépassées.

La personne représentée est également vue sous un autre angle. D'une part, il est devenu évident, comme on l'a vu en fin de développement sur les modèles de représentation basés sur l'être, que la « représentation » dépend de la foi du représenté. Même un modèle de représentation parfait et descriptivement précis ne fonctionne que si les représentés considèrent la « similitude » comme une condition préalable au bon fonctionnement de la représentation. Les paragraphes précédents ont montré qu'une telle foi, ou une certaine confiance, est fondamentale. Il en ressort clairement que la personne représentée recherche un certain degré d'accès (émotionnel) à la politique. On vient de voir que ceci peut être créé par la similitude ou par le symbolisme.

2.2.2.3 Problèmes et perspectives

Même ce modèle de la représentation ne parvient pas à expliquer pleinement le concept de représentation. Le lien étroit avec l'émotivité possible entraîne le danger que les débats chargés de symboles deviennent irrationnels¹⁰⁵ et ne fonctionnent plus nécessairement selon les lois de la logique : « Lorsque des émotions sont évoquées, la

¹⁰⁵ Hanna F. Pitkin (1967), p.111.

logique est contournée »¹⁰⁶. Pitkin partageait également une certaine méfiance à l'égard de ces modèles de représentation.

Toutefois, je voudrais aborder deux points particuliers qui doivent être considérés dans un contexte de représentation. Tout d'abord, il convient de noter que la forme symbolique de la représentation (et donc les modèles basés sur l'action du représenté), et dans un sens plus large qui lui est lié, la politique symbolique, ne doit fournir aucune information sur les contenus ou les progrès possibles. C'est la conséquence logique de l'étape transcendantale qui découle de la prise de conscience que certains groupes sociaux ne peuvent être liés à certains critères. Ainsi, si l'on renonce à ces critères afin d'être considéré comme le symbole d'un groupe plus large, on renonce également au fait que ses propres actions puissent être mesurées selon certains critères. Une vague image de soi peut difficilement être soumise à des attentes clairement définies. L'appartenance présumée à un groupe risque de dégénérer en une simple coquille qui sert de moyen pour atteindre une fin.

Cela m'amène au deuxième problème. L'objet réel à représenter (qu'il s'agisse des femmes, des classes moyennes, etc.) risque d'être instrumentalisé, utilisé et déformé au cours de la représentation symbolique. D'une part, l'objet réel échappe au contrôle éventuel des « objets » réels. Il s'ouvre la possibilité d'argumenter au nom de groupes de population sans que ces groupes aient nécessairement formulé ou endossé ces revendications. D'autre part, le symbole risque de développer un certain degré d'autonomie puisqu'on ne peut contrôler la manière dont il sera interprété. Comme on l'a vu, l'absence de contenu de ces objets est une bonne idée pour des raisons d'efficacité uniquement. Aussi, si on laisse l'interprétation complète uniquement au public, on peut rapidement en perdre le contrôle.

Voyons maintenant de plus près le dernier volet de la représentation, qui s'attache aux actions des représentants. Il revient finalement à l'homme politique d'utiliser des symboles et de charger symboliquement ses propres actions afin de susciter certaines réactions de la part des masses¹⁰⁷. Toutefois, ce n'est là qu'une méthode parmi tant d'autres ; le champ d'action n'est pas aussi limité qu'on pourrait le supposer à ce stade. Heinz Eulau et Paul D. Karps citent un certain nombre de possibilités de ce à quoi peut ressembler la représentation active¹⁰⁸. La lecture de Pitkin ou Mansbridge en a fourni

¹⁰⁶ Jeffery S. Mio (1997), p.123.

¹⁰⁷ Murray Jacob Edelman (1971). *Politics as Symbolic Action: Mass Arousal and Quiescence*. Chicago: Academic Press; Murray Jacob Edelman (1988). *Constructing the political spectacle*. Chicago: University of Chicago Press.

¹⁰⁸ Heinz Eulau et Paul D. Karps (1977). « The Puzzle of Representation : Specifying Components of Responsiveness », in *Legislative Studies Quarterly*, vol. 2 (3): pp.233-254.

également. Il devient évident qu'il existe différentes façons pour les représentants d'orienter leurs actions en fonction de ce ou de celui qui est représenté.

2.2.3 Les modèles de représentation basés sur l'action du représentant

Les modèles de représentation suivants sont probablement les plus hétérogènes dans leur composition. Tous les modèles qui mettent l'accent sur les actions du représentant sont résumés ici, avec leurs différences principales. D'une part, la variété des approches montre la grande popularité de l'idée selon laquelle la représentation repose en grande partie sur les actions du représentant. D'autre part, elle reflète également le désaccord sur la forme que devrait prendre l'action représentative. Cette section, ne détaille pas toutes les différences, mais brosse les similarités et différences essentielles afin de pouvoir souligner, ici aussi, les conséquences politiques et ontologiques.

Une distinction supplémentaire doit être faite entre les modèles « agir pour » et « agir comme » (*acting for* et *acting like*). Ces deux types de modèles ont un point commun. Dans chaque modèle et sous-modèle, une certaine maxime d'action détermine le comportement des représentants. Dans les modèles « agir pour », il peut s'agir d'un mandat clair et spécifique ou plus diffus et général, le bien-être de la nation. Dans les modèles « agir comme », nous avons affaire à une vision intérieure qui est anticipée et attendue par le représenté de la part du représentant. Ni les modèles de représentation basés sur l'être, ni les modèles de représentation basés sur l'action du représenté n'accordent une telle importance à l'action, même s'ils offrent déjà une certaine liberté d'agir au représentant.

L'une des plus grandes différences entre les deux approches est l'attente qui est liée à un mandat représentatif. Les modèles « agir pour » sont très clairs dans leurs attentes, à savoir l'accomplissement d'une mission ou la réalisation d'un certain objectif. Souvent, ces missions sont fortement liées aux « intérêts » des personnes représentées. Il s'agit là d'un postulat clairement défini. Les représentés, ou plus précisément les électeurs, agissent comme des clients. Cependant, il convient de souligner que l'exécution de ces missions, le chemin qui mène à l'objectif, est laissé au député. Aucun itinéraire particulier n'est proposé ou prévu. Les modèles « agir comme » permettent plus de liberté et n'exigent pas directement l'accomplissement d'une certaine tâche. Ici, décision après décision, le représentant doit se concentrer sur son soi intérieur et se poser la question de savoir comment ceux qu'il représente auraient décidé. L'élément introspectif se réfère principalement aux qualités et caractéristiques que lui et ses électeurs possèdent en commun.

Ces modèles basés sur l'action du représentant partent du principe que ce comportement peut être anticipé avec précision, que ce soit parce qu'une circonscription est associée à des attentes particulières, que les décisions doivent être prises au profit d'une entité particulière, ou parce que des caractéristiques descriptives vérifiables impliquent un certain comportement. Cette vision des choses renforce l'hypothèse selon laquelle la (s)élection d'un représentant est déjà en soi un moment représentatif. Les différentes attentes ne naissent pas seulement avec la formation d'une coalition capable de gouverner, mais déjà au moment où le candidat adéquat est sélectionné. Dans ce processus, l'élément représentatif réside dans la transmission des attentes et espoirs de la population.

2.2.3.1 Conséquences politiques

Que signifie un tel modèle de représentation pour la mise en place d'un organe politique représentatif ? Il devient évident qu'une tâche reconnaissable est attribuée à, par exemple, un parlement. Dans le cas d'un parlement descriptivement ou symboliquement représentatif, la composition et l'acceptation étaient les facteurs les plus importants, alors qu'ici, l'élément représentatif peut être situé dans les actions et les accomplissements d'un parlement. « [W]hat is represented is opinion organized as force »¹⁰⁹ ; on espère que certains avis ou intérêts se reflètent dans les résultats des travaux parlementaires. Ainsi, il ne dépend plus guère des formalités de composition du parlement. L'accent est mis sur les résultats qui découlent des différentes opinions et intérêts. Le parlement devient enfin l'arène d'opinion que Mill avait espérée.

La composition du parlement a bien moins d'importance dans cette approche. D'ailleurs les différents modèles donnent peu d'indications sur l'échelle à laquelle un parlement pourrait être composé. On pourrait veiller à garantir la représentation de certains districts (ceci correspondrait à la conception d'un représentant qui prend le rôle du *delegate*) ou groupes d'opinion (*substitute*). Cependant, tout comme il était difficile de décrire avec précision la composition du parlement dans les modèles de représentation basés sur l'être, il est difficile de décrire avec précision la composition en fonction des groupes d'opinion ou des circonscriptions. En outre, il sera encore plus difficile de saisir une moyenne pour des opinions sur des questions politiques complexes que pour des aspects sociodémographiques. Pour la représentativité de ce modèle, la composition du parlement n'est guère importante. Ce qui compte, c'est que les électeurs puissent être présents par l'intermédiaire des représentants, que leurs opinions et intérêts soient transportés et exprimés. Dans ce modèle, un parlement ne

¹⁰⁹ W.D. Handcock (1947). « What is Represented in Representative Government ? », in *Philosophy*, vol. XXII, p.107.

peut être classé comme « représentatif » ou « non représentatif » uniquement sur la base de sa composition. Il s'agit essentiellement de la représentation d'intérêts qui ont été formulés (agir pour) ou qui peuvent être dérivés (agir comme). Edmund Burke a qualifié une telle forme de représentation de « virtuelle » en faisant référence à la représentation d'intérêts (objectifs) ¹¹⁰.

Si l'option « agir pour » est choisie, cela signifie qu'un parlement composé exclusivement d'hommes blancs de 95 ans est en mesure de représenter les femmes de manière juste. Il suffit que les intérêts préformulés de ces femmes soient pris en compte et inclus. Même en forçant le trait d'un tel scénario, la question se pose de savoir si ces mêmes femmes se sentiraient effectivement représentées en l'occurrence. Si, par contre, on privilégie les modèles « agir comme », on s'oriente à nouveau très fortement vers des modèles de représentation basés sur l'être. En fait, seuls les résultats comptent, mais on suppose que ceux-ci dépendent ou découlent de l'être du représentant, c'est pourquoi on s'attendrait ici à un parlement équilibré.

2.2.3.2 Conséquences ontologiques

Comme on l'a vu, les modèles « agir pour » et « agir comme » tendent vers deux directions différentes. Ça ne vaut pas seulement pour les conséquences politiques, mais aussi pour les conséquences ontologiques. Or, avec ce modèle, qui met l'accent sur les actions des acteurs, on pourrait en fait s'attendre à des découvertes intéressantes dans la mesure où j'aborde ici un aspect qui n'a jamais été traité de cette manière auparavant. Malheureusement, cette attente ne sera guère satisfaite. Les conséquences mises en avant ici peuvent en fait être très bien reliées aux modèles de représentation et de représentants déjà vus.

Les modèles « agir pour » partent du principe que l'on peut défendre quelque chose, indépendamment de certaines caractéristiques. Ce qui compte, c'est que la tâche puisse être accomplie en fonction des réponses préformulées. Tout ce qu'il faut ici, c'est quelqu'un pour mener à bien cette tâche. La personnalité et les caractéristiques de l'agent ne déterminent en aucun cas le résultat final, même si la voie qui mène à l'objectif n'est pas prescrite. Les modèles « agir comme » sont différents. Ceux-ci présupposent que, pour prendre position sur certaines questions, le député doit écouter son soi intérieur et l'inclure dans la décision. Le représentant réfléchit sur lui-même et sur les qualités et caractéristiques qu'il partage avec son électorat et arrive ainsi à une

¹¹⁰ Edmund Burke (1899). « A Letter to Sir Hercules Langrishe on the Subject of the Roman Catholics in Ireland, and the Propriety of Admitting them to the Elective Franchise, Consistently with the Principles of the Constitution, as Established at the Revolution (1792) ». Dans Burke, Edmund, *The Works of the Right Honourable Edmund Burke*, vol. 4, London: John C. Nimmo, p.293.

décision véritablement représentative : « The true representative obeys the people by doing the things he knows they would want done if they possessed his knowledge, insight and experience – as a physician, when he prescribes things disliked and opposed by his patient, nevertheless represent the patient's real will to get well. »¹¹¹

Ces deux approches reflètent deux modèles d'acteurs, que j'ai déjà appris à connaître dans les paragraphes précédents. Ainsi, le premier modèle permet à tout représentant de défendre n'importe quel groupe et ses intérêts, que l'on soit d'accord ou non avec le groupe et ses caractéristiques. L'autre modèle, en revanche, met l'accent sur le fait que seules les personnes issues d'un groupe particulier peuvent le représenter et le défendre. Ces deux modèles ne semblent pas conciliables. Il s'agit de choisir l'un ou l'autre. Ces modèles vont également suivre une certaine maxime d'action, qui est particulièrement évidente dans les modèles de représentation basés sur l'action du représentant. Le premier modèle suppose que la maxime d'action est préformulée. L'électorat (ou les membres d'un district ou d'un groupe d'intérêt) chargent le représentant de répondre à certains intérêts et attentes¹¹². Dans le second modèle, ces attentes ne sont qu'implicitement supposées. Elles sont liées à l'être du représentant. Dans ce modèle, un représentant représente automatiquement certaines attentes s'il remplit sa vocation selon le modèle. S'il réfléchit sur son propre être, il peut les invoquer. C'est également dans cette logique que les intérêts et les caractéristiques sont liés. Une certaine partie de la population, comme les femmes, concorde non seulement sur les aspects sociodémographiques, mais partage également certains intérêts.

Sur le plan ontologique, les résultats présentés ici peuvent être considérés comme un complément des résultats déjà obtenus. Cela signifierait que les modèles qui mettent la concordance de l'être au premier plan supposent (peuvent supposer) qu'une certaine pensée (sous forme d'intérêts) et donc aussi un comportement spécifique émergent de cet être. La concordance d'être garantit ainsi d'une part une représentation « ressentie » en tant que juste de la part des objets, et d'autre part une représentation juste des intérêts, qui proviennent de certains groupes. L'autre modèle part du principe que les caractéristiques d'une personne ne sont pas importantes au départ¹¹³. Les intérêts peuvent ainsi être représentés par tous ceux qui ne sont pas issus du groupe pour lequel

¹¹¹ Francis W. Coker et Carlton C. Rodee (1935). *Representation*. Encyclopaedia of the Social Sciences, XIII, p.312.

¹¹² Il devient alors évident que je me concentre principalement sur la représentation des groupes. Une telle maxime d'action pourrait également avoir une toute autre apparence, par exemple si le représentant avait le bien commun à l'esprit. Celle-ci pourrait également être formulée à partir de (la somme de) divers intérêts individuels. Mais il peut aussi s'agir ici du représentant individuel qui, indépendamment des attentes préétablies, tente de réaliser sa propre vision du bien commun.

¹¹³ Des propriétés telles que la fiabilité ou la loyauté sont bien sûr toujours importantes.

ces intérêts sont typiques ou qui ne partagent pas ces intérêts eux-mêmes. Un tel modèle n'exclut pas la possibilité que les caractéristiques du représentant soient liées à certains intérêts. Mais ce lien ne joue tout simplement pas de rôle dans ce modèle. Ici, la proximité de la représentation symbolique devient évidente, puisque les groupes de population et les intérêts peuvent également y être appropriés (et en théorie, ceux-ci peuvent aussi être représentés) afin d'élargir le propre champ d'action.

Il reste donc à noter que la question de la représentation juste des femmes et des hommes ne trouve pas de réponse claire. Il y a suffisamment de raisons pour dire que les femmes doivent être représentées par des femmes. Mais certains arguments montrent que ce n'est pas forcément le cas. Il y a des raisons pour et contre chaque idée dans chaque modèle, de sorte qu'en fin de compte, celles-ci ne peuvent être clairement attribuées. Je traiterai de ce problème plus en détail dans le troisième chapitre. Avant cela, je voudrais aborder les problèmes des modèles de représentation basés sur l'action du représentant.

2.2.3.3 Problèmes et perspectives

Tout d'abord, il est problématique que les différents modèles d'action tendent à être à double sens au niveau ontologique et ne permettent donc pas d'obtenir des réponses claires. D'autre part, le traitement de l'objet de représentation dans ces modèles pose certains problèmes. Dans les deux cas, la maxime d'action des sujets a son origine dans les objets. Soit parce que l'objectif a été formulé de cette manière (agir pour), soit parce que l'objectif peut être dérivé de l'objet et de ses propriétés (agir comme). L'objet se dépossède (*sich veräußern*) ainsi à travers des attentes, des buts ou des espoirs, qu'il transmet au représentant de diverses manières. Mais l'être-objet (*Objekt-Sein*) se limite également à ces possibilités : soit les attentes sont formulées, soit elles sont implicites par elles-mêmes. La « re-présentation » réside donc dans la réalisation des objectifs. Aussi, à proprement parler, aucun objet concret n'est rendu présent à nouveau. Dans ce processus de représentation, l'objet se réduit lui-même.

Cela devient évident lorsque l'on examine d'autres possibilités d'influence. Parce qu'elles sont très limitées. Bien entendu, un électeur peut voter pour que son représentant soit démis de ses fonctions lors de la prochaine élection s'il a accompli certaines tâches à son insatisfaction ou pas du tout. Mais compte tenu de la fréquence des élections, cet instrument peut être décrit comme plutôt limité. Il est démontré que les modèles basés sur l'action du représentant se concentrent sur un aspect partiel du comportement des représentants, mais acceptent que l'objet soit réduit et n'ait pratiquement aucune influence. En outre, un système de récompense et de punition,

comme c'est le cas pour une élection, exige que le comportement des représentants puisse être évalué avec précision. Cela peut encore être possible lors de la formulation de certains objectifs, mais qu'en est-il de la représentation introspective ? Si un député prétend avoir agi de manière introspective et avoir pensé à ses électeurs dans sa décision, peut-il encore être accusé de comportement non représentatif ? Qui trancherait ? Non seulement les possibilités d'influence, mais aussi les possibilités de contrôle du représentant ne sont pas vraiment présentes.

2.3 Des questions, encore des questions et une impasse

Les conséquences ontologiques du dernier modèle, en particulier, illustrent une fois de plus les deux modèles d'acteurs possibles. Il est également intéressant de noter que les différents modèles partagent des hypothèses ontologiques similaires et sont donc liés les uns aux autres. Le premier modèle d'acteur considère la représentation comme un processus dans lequel une action est entreprise en vue d'un certain groupe spécifique et de ses intérêts. Par conséquent, les caractéristiques du représentant sont moins importantes à ce stade. Le deuxième modèle d'acteur considère la représentation comme un processus qui met l'accent sur la similitude de l'action. Le représentant doit agir exactement comme l'aurait fait le groupe qu'il représente. Ici, la similitude entre les représentants et les personnes représentées peut être considérée comme importante. Mais ce n'est pas une obligation. Dans les deux cas, cependant, il arrive que l'objet, dans une certaine mesure, se dépossède (*sich veräußern*), se réduit, s'exclut. La question reste de savoir quel modèle se rapproche le plus de la représentation, ou quel modèle réalise la représentation de la manière la plus juste.

Si la question est posée ici de savoir comment parvenir à une représentation juste, on peut aussi se demander qui exactement devrait être représenté de manière juste. Est-ce même le but de la représentation que de représenter certains groupes ? Mais pourquoi l'électorat d'un représentant ne peut-il pas être représenté ? Eh bien, si je prends comme exemple les modèles « agir comme », on pourrait immédiatement dire qu'il est plus difficile d'impliquer introspectivement tout un électorat dans ses actions, car elles semblent très hétérogènes. Mais comme on l'a montré, un groupe, comme les femmes ou les hommes, peut être tout aussi hétérogène. La différence est que le groupe ne semble homogène qu'à première vue, car il existe un dénominateur commun qui lie les membres de ce groupe (même si cette caractéristique peut être étonnamment vague et laissée à la compréhension du destinataire). Ainsi, le représentant peut annoncer ou répondre à la question de savoir qui exactement il veut représenter (dans sa campagne électorale) afin d'être actif sur un plan symbolique. Cependant, étant donné que les problèmes liés à la représentation juste de ce qui semble à première vue être un groupe

homogène (hommes, femmes, ...) sont au moins les mêmes que pour les groupes plus hétérogènes (électorat), cette question est secondaire et non décisive pour la recherche d'une représentation juste.

Le fait que les objets aient une influence permanente sur l'action représentative fait-il partie de la représentation juste ? Ou est-il suffisant que les objets soient sollicités pour avis tous les cinq ans lors de l'élection ? Ici aussi, les différentes approches ont tendance à donner des réponses plutôt divergentes et ne contribuent donc pas à une position claire. Les modèles basés sur l'action du représentant, par exemple, ont tendance à se concentrer davantage sur le moment de l'élection comme possibilité centrale d'influencer les objets. Ils peuvent y évaluer rétrospectivement l'accomplissement des tâches et les récompenser en conséquence par une réélection, voire les punir par une destitution. Dans les modèles basés sur l'action du représenté, les limites sont plus fluides, car la représentation ne se limite pas directement aux échéances électorales. Mais en fait, c'est le mot « représentation » en lui-même qui exclut une influence directe. Pour qu'une chose soit représentée, il faut supposer qu'elle est absente, qu'elle doit être présentée par quelqu'un d'autre parce qu'elle n'est pas en mesure (pour quelque raison que ce soit) d'exercer une influence au niveau parlementaire¹¹⁴.

Il est difficile de trouver une réponse plus claire à ces questions. De plus, certains problèmes de mise en œuvre de la représentation ont également été observés au niveau politique et ontologique. Je pense que cela est également dû au fait que la représentation est fortement associée au terme allemand « *Vertretung* ». La logique sous-jacente est de rendre à nouveau présent quelque chose d'absent. Je voudrais remettre en question et réorganiser avec soin la division dualiste de l'objet et du sujet, de la partie active et passive, du représenté et du représentant. Le troisième chapitre remet en question cette hypothèse de base afin de trouver une réponse plus claire à la question de la représentation juste

¹¹⁴ On peut dire que l'influence sur le niveau parlementaire lui-même n'est pas égale à l'influence sur le parlementaire. Il s'agit en fait de deux manières différentes d'exercer une influence, dont la seconde sera longuement abordée dans le troisième chapitre.

Chapitre 3

« [P]erhaps representation in politics is only a fiction, a myth forming part of the folklore of our society. Or perhaps representation must be redefined to fit our politics. »¹¹⁵

3.1 Premières conclusions possibles

Il est maintenant temps d'amener les observations et les considérations des premier et deuxième chapitres dans une direction concluante. L'observation suivante sera particulièrement utile dans ce processus : Chaque volet de représentation que j'ai défini dépend d'autres volets de représentation dans son fonctionnement (que j'ai décrit à travers les conséquences politiques et ontologiques). Dans la pratique, il apparaît qu'aucun des trois volets n'a une portée telle qu'il pourrait à lui seul expliquer le concept de « représentation ». Les modèles de représentation basés sur l'être ne fonctionnent pas sans certaines actions des représentés. La représentation symbolique, quant à elle, ne peut être maintenue sans un certain comportement des sujets. Et les modèles basés sur l'action du représentant, quant à eux, sont basés sur certaines maximes d'action qui s'appuient notamment sur des modèles basés sur l'être. Ces références croisées mettent deux choses en lumière.

D'une part, l'observation au moyen de ces références croisées permet de combiner différents modèles afin d'affiner l'analyse d'une situation de représentation particulière : « Les différentes logiques de représentation sont hétérogènes, même si nombre de combinaisons et d'articulations peuvent en être proposées dans les théories et les pratiques. »¹¹⁶ Comme déjà mentionné, il est important de noter que les différents modèles dépendent du contexte et ont tantôt plus, tantôt moins de capacité explicative. On doit toujours être conscient de quel modèle est utilisé pour quelle raison. Les liens existants montrent cependant que dans chaque analyse, les modèles qui ne sont pas utilisés résonnent en arrière-plan, au moins en tant qu'hypothèses. D'autre part, on voit qu'une définition uniforme et globale n'est pas possible dans de telles circonstances. Il apparaît que chaque modèle est nécessaire, explicitement ou implicitement, dans l'explication d'une situation de représentation. Cependant, les différents volets sont si différents qu'ils ne peuvent être unifiés dans un modèle de représentation commun. Il serait vain de croire que la combinaison des différents éléments puisse mener à la définition d'un modèle de représentation commun pertinent au vu de la multiplicité des actes de représentation. Je ne veux pas faire cette erreur.

¹¹⁵ Hanna F. Pitkin (1967), p.221.

¹¹⁶ Yves Sintomer (2013), p.32.

Un tel modèle ne répond pas à la multiplicité des actes de représentation. « Les tentatives de monter encore en abstraction dans l'intention de proposer un concept englobant de représentation sont condamnées à aboutir soit à une notion si générique qu'elle en serait « sociologiquement amorphe », pour reprendre une expression de Weber, soit à mutiler de façon unilatérale la diversité de ce champ sémantique. »¹¹⁷ Toutefois, cette constatation ne doit pas mener à une impasse. Au contraire, la confrontation entre les différents modèles est riche d'enseignements, comme je le montrerai plus tard.

Un autre problème apparaît ici. Le fait que la représentation, comme le dit Pitkin, soit perçue tout d'abord comme un processus visant à rendre l'objet à représenter à nouveau présent, détermine la logique de tout modèle de représentation et conduit à des problèmes évidents dans la question de la représentation juste. Alors que les modèles basés sur l'être ont du mal à décrire les caractéristiques sociodémographiques pertinentes, les modèles basés sur l'action du représentant conduisent à des objets qui, au cours du processus de représentation, se dépossèdent par leurs attentes et se réduisent ainsi. Si ces deux modèles sont à la recherche des points (essentiels) à représenter, les modèles basés sur l'action du représenté fonctionnent en évitant consciemment cette question et en laissant le destinataire de la représentation s'en occuper. Aucun des volets ne peut à lui seul expliquer le concept de représentation, aucun des volets n'est même capable de définir exactement ce qui doit être représenté. Néanmoins, certains groupes sont inévitablement présentés comme déterminables et définissables. Et pour cause, puisque la re-présentation a besoin d'un objet. Cependant, la description de cet objet n'est jamais complète, souvent superficielle et risque d'être instrumentalisable.

Peut-être qu'avec tous ces modèles de représentation et avec la question de la représentation juste, on a accordé trop d'attention à la question de savoir comment le représentant doit être ou agir. En effet, si la représentation est effectivement censée rendre un objet à nouveau présent, alors cet objet (à représenter) se trouve au début du processus. Et la définition de cet objet entraîne, comme on l'a vu pour les modèles classiques, certaines difficultés sur le plan ontologique. Pourquoi est-ce important ? Eh bien, si la représentation doit être juste, alors la définition juste (au sens de précise) de l'objet est a priori le point de départ de la représentation. Et sans accord sur cet objet, la représentation ne peut pas non plus être juste.

Cette hypothèse divise le processus de représentation en deux parties. D'une part, nous trouvons un processus de définition de l'objet à représenter. D'autre part, il y a

¹¹⁷ Ibidem

l'inclusion de cet objet dans l'action politique. Je voudrais dire d'emblée que ces processus ne peuvent pas se dérouler indépendamment les uns des autres. Comme on le verra plus loin, ces deux processus devraient idéalement s'influencer mutuellement. Cela implique également qu'il ne peut y avoir un processus de définition unique et universellement valable, car ce processus de définition dépend toujours du contexte.

3.2 A propos du mécanisme de représentation

Comment ces observations se comparent-elles aux conclusions de Pitkin ? Vers la fin de son travail, Pitkin conclut que la représentation est une « very general, abstract, almost metaphorical idea [namely] that the people of a nation are present in the actions of its government [or parliament] in complex ways »¹¹⁸. Rétrospectivement, Pitkin voit elle aussi la représentation comme quelque chose de vague, quelque chose de pas tout à fait définissable. Elle va même jusqu'à décrire la représentation comme « only a fiction, a myth forming part of the folklore of our society »¹¹⁹. Malgré la division et la conceptualisation claire et précise de Pitkin en différents points de vue (*views*), l'auteur ne peut en tirer une définition uniforme. Les différents modèles sont trop hétérogènes et les modèles respectifs de Pitkin font également sont également confrontés à ce problème.

Pitkin est particulièrement déçue par un point qu'elle soulève dans sa conclusion sur les modèles basés sur l'action, car aucune de ces approches « [seem] satisfactory for explaining the relationship between a political representative and his constituents »¹²⁰. Cette désillusion ne devrait pas vraiment surprendre, car au début de son livre, Pitkin explique la représentation comme re-présentation, un « *making present again* ». Une telle idée de représentation ne permet pas vraiment d'établir une relation, puisque le sujet et l'objet existent séparément. Je crois que l'origine de la désillusion de Pitkin, mais aussi la racine des problèmes que j'ai soulignés, réside dans le « re » de la « représentation ». Car ce « re » présuppose un objet nommable qui peut être représenté par un certain comportement ou une certaine manière d'être. Cela signifie d'une part que l'objet lui-même n'est qu'un élément passif qui peut être observé et ensuite représenté. Il n'aurait dès lors lui-même quasiment aucune marge de manœuvre vu qu'il est passif et existe à côté du spectacle politique (et s'il en a, on n'en parle presque jamais). L'objet existe et se laisse observer. D'autre part, cela signifie qu'une possible relation est exclue dès le départ. Parce que l'objet est un objet, et pas un sujet. Pour ce travail, cela implique que la question de la représentation juste, par

¹¹⁸ Hanna F. Pitkin (1967), p.235.

¹¹⁹ *ibidem*, p.221.

¹²⁰ *ibidem*

exemple des femmes et des hommes, ne peut pas aller au-delà de cette définition de base classique et étymologiquement correcte, puisque l'objet, dans notre exemple comme dans la plupart des autres cas, n'est pas tangible dans la mesure où sa description ne peut être transformée en règles de représentation claires¹²¹. Cette définition de base doit donc être remise en question et reformulée avec un nouveau positionnement de l'objet et du sujet.

3.3 Représentant et représenté - une relation fructueuse ?

Pitkin, comme on l'a vu dans le premier chapitre, part de l'hypothèse que la représentation a un sens identifiable qui peut être appliqué à différents contextes. Elle se réfère à la définition de la représentation de Carl Friedrich, qui met l'accent sur le « making present again »¹²². Pitkin approfondit cette approche dans un essai intitulé « *Representation* »¹²³, en soulignant que représenter est le fait de produire (*hervorbringen*) quelque chose de physiquement absent. D'autres font de même et suivent l'hypothèse qui sous-tend le concept. Ernesto Laclau dit que la représentation « [is e]ssentially the *fictio iuris* that somebody is present in a place from which he or she is materially absent »¹²⁴. Il s'ensuit que la représentation est fortement liée à l'idée d'absence, et que le représentant doit agir de telle sorte que cette absence soit compensée. Par la similitude de certaines caractéristiques, une partie de la personne absente peut être rendue présente, l'individu peut se voir et se croire présent par le truchement de son représentant, où la personne absente est rappelée par la mise en scène spéciale de thèmes (liés à un comportement spécial). De cette façon, les différents volets peuvent être reliés à l'idée d'absence. Il s'ensuit que quelqu'un qui est déjà présent n'a plus besoin d'être représenté : « For Pitkin *presence and representation* seem mainly to be opposites »¹²⁵. Comme David Plotke, auteur de cette citation, je pense que Pitkin a accordé trop d'attention à la composante physique de la représentation. En conséquence, d'autres éléments s'effacent : « This downplays the *relational and abstract* elements of political representation. »¹²⁶

¹²¹ À tout le moins, ces règles de représentation ne sont pas claires au point de permettre une évaluation normative et de faire la distinction entre « juste » et « pas juste ».

¹²² v. 16

¹²³ Hanna Fenichel Pitkin (1989). « Representation ». Dans Ball, Terence et al. (éds.), *Political Innovation and Conceptual Change*. New York: Cambridge University Press, p.150.

¹²⁴ Ernesto Laclau (1996). *Emancipation(s)*. London and New York: 1996, p.97.

¹²⁵ David Plotke (1997). « Representation is Democracy », in *Constellations*, vol. 4 (1), p.27.

¹²⁶ ibidem

3.3.1 Un tout nouveau but de la représentation

Ainsi, en se concentrant non pas sur la composante physique de la représentation mais sur les aspects relationnels du concept, on peut en déduire un nouvel objectif de la représentation qui, je le pense, peut être classé de manière plus normative que « *a making present again* ». Ceci permet de répondre plus clairement à la question de la représentation juste. Alors que Pitkin, entre autres, se contente d'une définition négative de ce qui est représenté, notre modèle prévoit un statut égal des deux acteurs qui évite la dichotomie sujet-objet et ne connaît que des sujets. Si la représentation est considérée comme une relation entre deux parties, il s'ensuit que chacune des parties doit agir pour maintenir cette relation. Le représentant sait que son statut peut être résilié par le représenté. Il est certainement intéressé à maintenir de bonnes relations avec le représenté. La personne représentée, quant à elle, peut dépasser son statut d'objet dans sa fonction, et donc aussi s'investir dans cette relation entre les élections (en délenchant ou en encourageant certaines actions du représentant). Ainsi, le concept de représentation quitte son cadre quelque peu statique et devient plus dynamique, interactif et large.

Chacun des volets de représentation que j'ai présentés est un instrument possible pour maintenir et dynamiser cette relation. Ces instruments peuvent être utilisés par les deux parties. Certes, la concordance des caractéristiques sociodémographiques est difficile à réaliser : a posteriori, la concordance existe ou elle n'existe pas. Toutefois, la mise en valeur de la présence de ces caractéristiques peut faire l'objet d'une relation de représentation et contribuer à son maintien.

Deux auteurs partagent l'approche de ce modèle de représentation. Danny Michelsen et Franz Walter, dans leur ouvrage '*Unpolitische Demokratie – Zur Krise der Repräsentation*' éclairent divers aspects du concept que j'étudie. Ils produisent divers arguments sur les raisons pour lesquelles l'espace véritablement politique est (ou du moins semble être) de plus en plus limité dans son action et sur les conséquences que cela a sur l'action politique en général. Ils concluent que la démocratie perd de son autonomie et que la distance entre les sujets et les objets politiques augmente. Ainsi, ils optent eux aussi pour un concept de représentation qui joue avant tout un rôle unificateur : « Alle Versuche, in einer Republik die unauflösbare Spannung zwischen dem abstrakten Volk und der sozialen Realität durch eine Vision der „wahren“ Repräsentation zu beseitigen, würden darauf zielen, den Staat mit der Gesellschaft zu versöhnen, die Distanz zwischen den Bürgern und der „abgehobenen“ politischen Klasse zu eliminieren »¹²⁷. Les deux politologues ne sont pas seuls dans leur analyse.

¹²⁷ Dany Michelsen et Franz Walter (2013), p.293.

Winfried Thaa, par exemple, s'oppose à la notion de représentation comprise en tant que « starre Stellvertretung nicht präsentieren und somit vermutlich unsichtbarer Objekte » et favorise « eine dynamische Interaktionsbeziehung [...], in der die unaufhebbare Nichtidentität beider Seiten ebenso herausgestellt wird wie die Handlungsmöglichkeiten der Repräsentierten »¹²⁸. Certes, ces auteurs ne procèdent pas aux analyses politiques et ontologiques ou des problèmes associés à chaque modèle de représentation. Néanmoins, ces déclarations sont très proches de nos conclusions dans la mesure où elles ne considèrent pas la représentation comme une affaire à sens unique, à savoir la mise en valeur de quelque chose d'absent (l'absent ne joue ici qu'un rôle passif). La division de la représentation en deux dimensions que fait Nadia Urbinati s'inscrit également dans ce cadre. Ce faisant, elle s'inspire fortement des idées de Benjamin Constant, qui distingue la « *représentation de l'opinion* » et la « *représentation de la durée* ». Alors que la première dimension met l'accent sur l'aspect procédural et s'inscrit donc bien dans la dichotomie sujet-objet ou élu-électeur, la deuxième dimension est plus politique au sens large, mettant l'accent sur la période entre les élections et la « reflexive Bindung an die Gesellschaft über einen längeren Zeitraum hinweg. »^{129,130}

Pour Michelsen et Walter aussi, la représentation en tant que processus visant à rendre à nouveau présent quelque chose de physiquement absent est trop liée à la conséquence par laquelle cette personne physiquement absente n'a pratiquement aucune possibilité d'influence entre les échéances électorales. Il s'agit là d'une idée erronée qui doit être corrigée : « Aus der weithin anerkannten klassischen Definition von Repräsentation als einem Anwesendmachen von etwas, das de facto abwesend ist, muss ja nicht folgen, dass die aus praktischen Gründen nicht Anwesenden sich komplett von den öffentlichen Angelegenheiten zurückziehen. »¹³¹ Cependant, j'ai montré que l'objet absent se dépossède de lui-même (*sich veräußern*) par ses propriétés ou ses attentes pour créer quelque chose de représentable, et se réduit ainsi. Les possibilités d'intervention ne sont pas exclues, mais elles sont plus limitées que ce qui pourrait être le cas dans une relation horizontale entre représentant et représenté. Une réévaluation de l'objet à cet égard se produit par le lien du représentant et du représenté : « Allerdings muss jede Repräsentationsbeziehung, die die Responsivitätskomponente

¹²⁸ Winfried Thaa (2008) « Kritik und Neubewertung politischer Repräsentation: vom Hindernis zur Möglichkeitsbedingung politischer Freiheit », in *Politische Vierteljahresschrift*, vol. 49 (4), pp.630.

¹²⁹ Nadia Urbinati (2005). « Continuity and rupture : the power of judgement in democratic representation », in *Constellations*, vol. 12 (2): pp.194-222.

¹³⁰ Pour de plus amples explications, voir Dany Michelsen et Franz Walter (2013), p.317.

¹³¹ Dany Michelsen et Franz Walter (2013), p.316.

ernst nimmt, dem Anspruch genügen, dass die Meinungsbildungen der Repräsentierten und der Repräsentanten tatsächlich aufeinander bezogen bleiben. »¹³²

3.3.2 Représentation et participation

Je voudrais mentionner ici David Plotke, un auteur qui a également traité ce sujet. L'un de ses essais, *'Representation is Democracy'*, déplore également la logique des modèles de représentation qui se concentrent trop sur le « re-praesentare » et n'attribuent ainsi le véritable statut de sujet qu'à un seul côté de la relation de représentation : « What disappears is any sense that representation is a *relation*, one in which both parties are active »¹³³. Ce n'est donc pas seulement le représentant qui devrait avoir une influence politique. Il est important que les deux parties se reconnaissent également comme des acteurs qui ont une influence sur la relation de représentation. Le moment de l'élection¹³⁴, qui rend possible une telle relation, est décisif pour cette reconnaissance mutuelle. Plotke conclut de ces considérations que le contraire de la représentation n'est pas, comme on le suppose souvent, la participation, mais l'exclusion : « The opposite of representation is exclusion. [...] Rather than opposing participation to representation, we should try to improve representative practices and forms to make them more open, effective, and fair. »¹³⁵ La mise sur un pied d'égalité des acteurs a donc pour conséquence que la représentation peut être considérée, entre autres, comme un processus participatif sur lequel les deux parties de la relation peuvent avoir une influence.

3.4 Sur la relation entre le représentant et la personne représentée

3.4.1 Modèles de représentation basés sur l'être

Au début, rien ne change dans les différents volets de représentation en raison d'un tel changement d'orientation. Par exemple, les modèles de représentation basés sur l'être peuvent servir à rappeler quelque chose qui est absent. Souvenons-nous que le rôle du parlement et des représentants était de transmettre des informations sur l'objet à représenter aussi précisément que possible. Mais en même temps, ces modèles fonctionnent également dans les nouvelles conditions relationnelles. De même que les modèles de représentation basés sur l'être peuvent transmettre des informations, ils peuvent aussi contribuer à maintenir et à dynamiser la relation de représentation. Par

¹³² Dany Michelsen et Franz Walter (2013), p.316.

¹³³ David Plotke (1997), p.29f.

¹³⁴ On se souvient du début du deuxième chapitre, dans lequel j'ai déjà souligné que la représentation est un concept temporairement large et que le vote en lui-même comporte déjà quelque chose de représentatif.

¹³⁵ David Plotke (1997), p.19.

exemple, une représentante pourrait mettre son sexe et ses expériences connexes au premier plan afin de plaire particulièrement aux électrices. La différence élémentaire est que, selon cette logique, la personne représentée peut également faire ressortir certaines caractéristiques comme particulièrement dignes d'être représentées et peut donc, conjointement avec son représentant, participer activement à l'établissement de l'ordre du jour (*agenda setting*). Le problème des modèles de représentation basés sur l'être était que la politique elle-même ne peut pas déterminer quelles caractéristiques doivent être représentées. Un tel modèle ne pourrait pas aller au-delà des caractéristiques naturelles et socio-démographiques. Cependant, si la personne représentée est désormais considérée comme un élément actif de la relation, alors l'une ou l'autre caractéristique ou expérience peut être mise en évidence par l'influence relationnelle. Ainsi, chacun (qui a un certain lobby¹³⁶) peut participer à la décision sur les caractéristiques qui doivent être représentées.

3.4.2 Modèles de représentation basés sur l'action du représenté

Concernant les modèles basés sur l'action du représenté, le problème réside ici dans le flou (*vagueness*) et les espaces libres qu'un tel modèle implique. Le représentant prétend représenter un certain objet, un certain symbole, sans avoir à être concret quant au contenu. Les demandes peuvent être formulées en termes très généraux, mais afin de rendre son champ d'action aussi large que possible, il est avantageux que le représentant laisse au représenté le soin de spécifier ses attentes exactes. Ces modèles reconnaissent les difficultés à définir l'objet à représenter, tel qu'on les rencontre dans les modèles de représentation basés sur l'être et les modèles basés sur l'action du représentant. Une telle définition a été délibérément évitée dans ce modèle. Les destinataires de la représentation symbolique peuvent s'identifier à de telles exigences symboliques au-delà de leur propre être et sont « représentés » de cette manière. Notre reformulation de l'objectif réel de la représentation, à savoir l'établissement et la dynamisation d'une relation, ne doit pas nécessairement changer ce fait. L'établissement d'une relation de représentation peut, d'un point de vue symbolique, être encore associé à certaines libertés. Cela dépend aussi du représentant agissant lui-même, ainsi que de son désir d'éclairer son public ou de le laisser dans l'ignorance. L'ignorance des personnes représentées ne doit pas être un désavantage pour l'acteur politique rusé. Il ne reste plus qu'à faire appel à la conscience des représentants pour qu'ils prennent la représentation en tant que relation aussi sérieusement que possible.

¹³⁶ C'est un obstacle majeur à la représentation, que même ou surtout une approche relationnelle ne peut pas résoudre. Il est également à noter que les différents représentés ne disposent pas du même niveau de pouvoir et d'influence.

Les modèles basés sur l'action du représenté offrent cependant le point d'entrée idéal pour construire une relation de représentation. L'entrée dans l'arène politique peut être facilitée par l'émotivité (qui, comme je l'ai déjà mentionné, comporte certains dangers). Comme il est désormais clair que la définition de l'objet absent amène des difficultés considérables, on peut également s'attendre à un examen plus intensif de l'objet de la représentation dans ce domaine. Si une parlementaire se présente aujourd'hui comme un symbole des droits de la femme, les personnes représentées savent qu'une telle image est liée à différentes facettes. Ces facettes peuvent être mises en avant par les personnes représentées se trouvant sur un pied d'égalité afin de contribuer à la formation du symbole lui-même¹³⁷.

3.4.3 Modèles de représentation basés sur l'action du représentant

Les modèles basés sur l'action du représentant se sont fortement concentrés sur la maxime d'action des représentants et ont essayé de trouver les origines de cette maxime. Celles-ci peuvent être de nature très différente. L'un des problèmes de ces modèles est que, à partir d'un certain moment, les véritables raisons d'agir sont laissées au seul représentant. En effet, les intérêts d'une circonscription électorale ou d'un groupe particulier, une fois formulés, sont confiés au représentant (*agent*) dans l'espoir que ces intérêts soient représentés ailleurs. Une évaluation précise de ces missions dépend en grande partie des déclarations faites par l'agent. Si l'agent prétend avoir représenté les intérêts en toute bonne foi ou avoir agi de manière intrinsèque, il est difficile de classer rétrospectivement l'action comme non représentative. Cela provient du fait que la personne représentée (avec ses intérêts et ses exigences) a été exclue de la décision à partir d'un certain moment et n'était présente qu'en tant que représentation (*Vorstellung*). Cependant, si la représentation est considérée comme une relation interactive, la relation initiale, unidirectionnelle, devient une relation réciproque, dans laquelle la personne représentée peut adapter ses demandes en fonction des circonstances et mieux déléguer au représentant. Ce dernier, à son tour, considère le représenté non seulement comme un ancien client, mais aussi comme quelqu'un à qui il doit rendre des comptes et donc comme un futur client. Le représentant ne doit pas être frappé d'incapacité et bénéficie toujours d'une certaine marge de manœuvre, qui lui est laissée (comme cela devrait être le cas pour les autres modèles). Par exemple, il ne serait guère logique que la manière de mettre en œuvre un objectif de représentation soit prescrite au représentant avec la communication de l'objectif. Ici,

¹³⁷ Là encore, il est important de veiller à ce que tout le monde ait accès à ces processus. Toutefois, comme le précise la note de bas de page précédente, cela implique des difficultés considérables.

comme dans les autres modèles, un équilibre doit être trouvé entre les différentes positions¹³⁸.

3.5 La subjectivation de l'objet

Il découle de toutes ces considérations que l'objet même de la représentation, à savoir la personne à représenter, reçoit un statut plus complet qui rend possible une participation active et contribue à réduire la distance : le statut de sujet. À une époque où la politique est devenue de plus en plus compliquée et où les cercles d'experts ont contribué à façonner les débats, l'accès à la scène politique est de plus en plus difficile. L'influence politique au sens de la démocratie parlementaire se réduit de plus en plus à des mécanismes ancrés dans les institutions. Le représenté a donc fait entendre sa voix lors des élections et va l'adapter en fonction des acquis politiques de la législature précédente. Cependant, l'influence politique réelle se reporte de plus en plus sur les différents partis politiques. Les distances souvent importantes au sein d'un parti et la complexité toujours croissante de la politique en général ont rendu ces chemins longs et difficiles. La responsivité (*Responsivität*) se manifeste donc surtout immédiatement avant et pendant les élections. Cependant, si l'on souhaite renforcer cette responsivité et l'étendre au-delà du moment de l'élection, l'objet à représenter doit être réévalué.

Dans ce contexte, la subjectivation de l'objet n'est pas synonyme d'une égalité complète des acteurs. Ainsi, la question de savoir à quoi ressemble la représentation juste n'est pas encore posée ici ; elle ne sera examinée que plus tard ; il s'agit de savoir à quoi ressemble la représentation en soi. Malgré une subjectivation de l'objet, il existe toujours des différences qualitatives entre les actions du représentant et celles du représenté. Si ces différences n'existaient pas, il ne serait pas logique de préserver un concept relationnel de représentation. La subjectivation vise à montrer qu'une partie ne peut pas se passer de l'autre, et inversement, que le travail de l'une dépend de celui de l'autre. La représentation n'est pas un processus statique, ni l'accomplissement d'une tâche clairement définie. La représentation n'est pas terminée au moment où quelque chose d'absent est rendu présent à nouveau. La représentation est un processus dynamique et continu qui ne peut pas être achevé et ne le sera jamais. La représentation s'adapte aux circonstances et dépend de ceux qui représentent et de ceux qui sont représentés.

¹³⁸ Cet équilibre ne jouait pas de rôle auparavant, car on supposait dès le départ que l'objet n'était considéré que comme quelque chose de passif.

3.6 Celui qui parle de justice doit parler d'injustice

3.6.1 Injustices basées sur l'être

Quand et dans quelles circonstances peut-on parler de représentation juste ? Bien que nous ayons réuni trois volets de représentation, reliés par un nouvel objectif dynamique, il n'est pas possible de répondre directement à cette question. Il est utile de découvrir tout d'abord ce qui était injuste dans « l'ancien système ». En l'examinant volet par volet, on peut en tirer des conclusions intéressantes. Si l'on examine d'abord les modèles basés sur l'être, on constate ceci : Ces modèles avaient des problèmes pour représenter un certain être, respectivement pour transmettre des informations sur cet être sachant que l'essence profonde de cet être n'était pas claire. Ainsi, une tentative de représenter les femmes serait liée à des questions telles que « Que signifie être une femme ? » ou « Quelles sont les qualités propres à la femme ? » Une réponse politique à ces questions, tout comme une transmission de ces questions aux acteurs sociaux, aurait entraîné bien des difficultés, que je n'aborderai plus ici. Ce qui était injuste dans un tel système, c'est soit que certains groupes étaient représentés sans que l'essence de ces groupes soit clairement discernable, soit que certains groupes n'étaient pas représentés parce que l'essence de ces groupes n'était pas clairement définissable. Si l'on met maintenant l'accent sur la composante relationnelle de la représentation, l'origine de l'être à représenter peut être précisée et mise au point. Par exemple, l'influence mutuelle peut servir à mettre en avant certains aspects. Les attentes normatives d'une éventuelle définition émise par la politique sont affaiblies. L'être devient quelque chose qui émerge du commun. Les propriétés ne sont plus prescrites ou instrumentalisées politiquement. Le statut d'être change également. Il n'est plus quelque chose d'extérieur, d'indépendant ou de statique dans son existence, qui doit simplement être rendu présent à nouveau. C'est quelque chose qui se cristallise au cours du processus de représentation. L'objectif d'un tel processus est ouvert et le processus lui-même n'est jamais achevé.

3.6.2 Injustices basées sur l'action du représenté

Les modèles de représentation symbolique ont délibérément agi différemment afin de ne pas être confrontés à la difficulté de devoir définir l'objet de la représentation en cours de route. Ici, on a également prétendu représenter un certain groupe, mais on a accepté que ce groupe ne soit traité que superficiellement. L'engagement envers un certain groupe de population n'a guère été accompagné de prises de position substantielles. Le remplissage du symbole a été délibérément laissé aux spectateurs. Le représentant s'est servi de l'objet à représenter. Quelqu'un qui se considère comme

le symbole de toutes les femmes politiquement défavorisées pourrait le faire sans se préoccuper spécifiquement de la manière de résoudre ce désavantage politique. Les véritables femmes politiquement défavorisées se verraient ainsi privées de leurs caractéristiques sans nécessairement devoir les inclure dans le discours. Un modèle de représentation qui met l'accent sur une relation d'égalité entre les représentants et les personnes représentées limite cette possibilité. Bien que le fonctionnement de la représentation symbolique dépende toujours de la croyance des destinataires du symbole, plusieurs possibilités d'influence s'offrent en même temps à ces acteurs. S'il suffisait auparavant que le représentant fasse appel à un certain groupe, ce groupe peut désormais intervenir activement dans la formation de ce symbole et contribuer ainsi à façonner les caractéristiques qui sont introduites dans le discours politique. Si l'ancien modèle consistait en une sorte d'expropriation de certaines caractéristiques afin de créer artificiellement un groupe représenté¹³⁹, celles-ci peuvent maintenant être produites par les représentés eux-mêmes. L'effet symbolique d'un représentant peut ainsi être évalué. Un symbole n'est plus mis à disposition, mais mis en forme.

3.6.3 Injustices basées sur l'action du représenté

Même les modèles basés sur l'action du représenté n'étaient pas en mesure de fournir des normes qui permettraient d'atteindre les objectifs exacts associés aux objets de représentation. Bien que ces objectifs puissent être dérivés des propriétés ou être pré-formulés, l'objet se prive de sa propre influence en se réduisant à quelques objectifs ou propriétés. La personne représentée peut alors décider, lors de la prochaine élection, si elle a effectivement été représentée. Par exemple, si une femme prétend avoir agi de manière introspective, cela peut être vrai. Cependant, on ne sait pas encore quels critères précis elle a pris en compte pour prendre sa décision. Ces aspects restent flous pour la personne représentée. Grâce à l'aspect relationnel, les possibilités d'influence de la personne représentée s'élargissent soudainement. La personne représentée peut maintenant donner des informations entre les élections, et nommer les caractéristiques qui lui sont importantes, et ainsi participer à la définition d'un objet dynamique à représenter.

Nombre des conséquences de la reformulation de l'objectif réel de la représentation visent les attitudes des différents acteurs. La subjectivation de l'objet exige également une attitude différente envers l'objet à représenter. Tout cela peut sembler un peu vague

¹³⁹ « C'est parce que le représentant existe, parce qu'il représente (action symbolique), que le groupe représenté, symbolisé, existe et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant d'un groupe ». Pierre Bourdieu (2001). « La délégation et le fétichisme politique ». Dans Bourdieu, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Fayard, p. 260.

au premier abord. Peut-on vraiment dire que les faiblesses des anciens modèles de représentation peuvent être corrigées par une nouvelle attitude envers le concept de représentation ? Si je ne le supposais pas, je ne suggérerais pas cette voie. Il a été démontré que les anciens modèles se concentraient presque exclusivement sur le représentant sans traiter du représenté. À mon avis, l'attention accrue portée aux représentés, et ceci en comparaison avec la fonction des représentants, est un pas important vers une meilleure compréhension de l'objet à représenter.

Ainsi, la véritable injustice des anciens modèles, ou plutôt de l'ancienne définition, résidait dans le fait que les objets n'étaient guère autorisés à influencer et à façonner leur essence telle qu'elle a été représentée dans le contexte politique. La décision quant à ce qui était représenté et comment la représentation avait lieu, était déterminée du côté politique. Il s'ensuit que, potentiellement, tous ceux qui étaient représentés l'ont été de manière injuste. La question décisive est cependant de savoir si un parlement proportionnellement structuré peut être une garantie que les aspects représentés dans ce parlement sont issus de la relation entre les représentants et les personnes représentées et ont donc été représentés « justement ».

3.7 La représentation juste des femmes et des hommes

Dans les paragraphes suivants, je voudrais clarifier les deux questions suivantes. Tout d'abord, si la représentation juste signifie définir avec justesse et précision l'objet à représenter, à quoi ressemble ce processus de définition ? Deuxièmement, quelles mesures politiques peuvent garantir, ou du moins favoriser, un tel processus de définition juste ?

3.7.1 Question numéro un - Sur la définition juste de l'objet à représenter

Grâce à notre nouvelle définition du concept de représentation, la représentation juste est principalement mesurée selon les caractéristiques par lesquelles l'élément à représenter a été défini. Dans l'idéal, bien sûr, tous les acteurs devraient être impliqués. Afin de répondre à la question qui a été posée, je voudrais mettre les injustices qui peuvent se produire sur le chemin de cette participation ainsi que ce qui devrait jouer un rôle dans ce processus en lumière. En revanche, la question de savoir à quoi ressemble exactement le processus de définition se prête à des recherches plus approfondies¹⁴⁰ et ne sera pas (et ne peut pas être) abordée ici et maintenant.

¹⁴⁰ Ici, par exemple, on pourrait examiner le modèle agrégatif et le modèle délibératif.. Ces modèles se prêtent à un examen plus approfondi.

Trois points doivent être soulignés comme étant importants : accès, continuité, réciprocité. Des auteurs comme Plotke définissent le contraire de la représentation comme exclusion. Ainsi, la condition préalable la plus importante pour un processus de représentation juste est l'accès à celui-ci. Si un certain groupe, comme les femmes, fait l'objet d'un débat politique, il faut alors que la compréhension de ce sujet (c'est-à-dire des femmes) se fasse à partir du plus grand nombre de points de vue possible¹⁴¹. En même temps, il apparaît qu'une telle compréhension peut dépendre du contexte et n'est donc pas définitive. Par conséquent, la participation, mais aussi la participation permanente, est un autre point essentiel. Cela ne signifie pas que les mêmes acteurs doivent être impliqués en permanence dans chaque processus de définition. Il se pourrait bien que dans certains contextes, seules les personnes de moins de 40 ans soient concernées. Toutefois, il serait injuste qu'un groupe particulier, une fois consulté, soit catégoriquement exclu des futurs processus de définition. Cela serait également en contradiction avec l'hypothèse selon laquelle un tel processus de définition n'est jamais achevé ou est universellement valable. La définition de l'objet de la représentation ne sera jamais complète et continuera à évoluer. Troisièmement, la réciprocité joue un rôle particulier. La subjectivation de l'objet réel ne signifie pas qu'il n'y a plus de différences entre les représentants et les personnes représentées. Le représentant est important en tant que sujet politique dans la mesure où il communique, par le biais de toute son expertise politique, le champ d'action politique dans lequel l'objet de la représentation joue un rôle. En tant qu'objet social, la personne représentée tente d'introduire dans ce champ d'action les aspects qui lui tiennent à cœur. Il est frappant de constater que ni l'un ni l'autre acteur ne peut maîtriser seul ce jeu.

Dans la partie concernant les modèles de représentation basés sur l'être, j'ai dit que ni la politique ni une consultation des acteurs sociaux ne peut fournir une définition satisfaisante de l'être-femme. Alors pourquoi, tout d'un coup, cette option devrait-elle fonctionner à nouveau ? Dans le cas qui m'occupait dans les deux premiers chapitres, on cherchait une définition universelle. Ce n'est pas le cas ici. Dans le cas dont j'ai discuté, il n'y a pas eu d'échange entre les représentants et les personnes représentées non plus. C'est différent maintenant. Avec une nouvelle compréhension du terme « représentation », le processus de définition s'inscrit dans un cadre clairement défini et s'adapte au contexte. Ici, on sait que ce qui a été décidé ne durera pas éternellement. La recherche d'une définition juste résulte également d'un échange étroit entre les acteurs politiques et sociaux. Il n'y a plus de recherche d'une définition selon laquelle les femmes peuvent désormais être représentées de manière juste. On cherche une

¹⁴¹ Le point de vue à adopter dépend du modèle de discussion utilisé.

définition qui représente de manière juste les femmes dans un cadre décisionnel politique spécifique. Ainsi, la nouvelle définition n'a pas pour but premier de fournir une base pour déterminer qui doit être représenté, mais plutôt de fournir des réponses quant aux aspects spécifiques qui doivent être représentés.

Cette énumération de critères importants m'amène également à la conclusion que les femmes étaient injustement représentées parce qu'elles étaient sous-représentées. Vu qu'elles n'avaient manifestement pas accès à la participation politique, elles n'avaient pas non plus la possibilité d'influencer l'objet de la représentation : « Inequality notes that women are denied what is granted to men »¹⁴². En revanche, les hommes, au cours de leur histoire de suprématie politique, ont eu une influence permanente sur les aspects qui les concernent. Je reviendrai un peu plus tard sur la manière dont la composition exacte d'un parlement pourrait influencer ce processus.

Lorsque j'aborde maintenant l'application pratique du sujet, à savoir la représentation des femmes et des hommes, je dois tenir compte d'un aspect qui est constamment évoqué dans la littérature correspondante : le dilemme de « *difference vs equality* ». Sans trop insister sur cette question, je voudrais expliquer brièvement comment elle s'applique à ces modèles de représentation. Voyons de quoi il s'agit. « When people first hear of feminism they often assume it denies sexual difference: “anything he can do I can do too.” Yet as long as women bear children there is at least one inescapable difference between the sexes, and many recent writings have identified women's role in reproduction as the source and the mechanism of patriarchal power »¹⁴³. Le problème ici est que les femmes, d'une part, demandent l'égalité, mais d'autre part (doivent) reconnaître que cette demande est basée au moins partiellement sur le fait qu'il existe des différences. Et c'est précisément le problème : « Tel est le problème de toute revendication de justice fondée sur l'existence d'un handicap : mettre en lumière publiquement ce handicap érode la perception publique du groupe concerné comme égal aux autres groupes. »¹⁴⁴

Ce dilemme a conduit à un certain nombre de problèmes dans les modèles de représentation qui se sont concentrés sur le « re » du « re-presentaere » et ont ainsi placé le sujet politique au premier plan. « Difference » et « equality » étaient mis en évidence parce que le représentant et donc les événements de la scène politique étaient avant tout considérés ici. Une représentante a donc dû faire face au fait qu'elle appartenait à un groupe différent de la majorité. En même temps, la représentante représentait également ces différences et essayait toujours de parvenir à un statut égal.

¹⁴² Anne Phillips (1987), p.1.

¹⁴³ *ibidem*, p.3.

¹⁴⁴ Jane Mansbridge (2013), p.71.

Dans le modèle qui juxtapose le sujet politique et le sujet social (nous nous souvenons de la division du processus de représentation en deux moments différents), les composantes de ce dilemme ont également été réparties. Ainsi, le côté social, et par là j'entends principalement l'échange sur l'objet de la représentation, peut traiter la différence et la pré-formuler aussi précisément que possible en revendications et positions. En même temps, cette différence n'influence en rien le statut du groupe, puisque ce statut est déjà fixé dans la relation de représentation. Attribuer la caractéristique « *différence* » à un groupe entier est en fait une négligence, car chaque groupe à représenter présente une telle hétérogénéité et complexité qu'une telle caractérisation est trop simple. Ces points de vue pré-formulés sont ensuite repris à leur tour par le sujet politique, qui les met en avant dans un cadre garantissant l'égalité entre les acteurs, à savoir l'espace parlementaire. Le sujet politique bénéficie ainsi d'une égalité formelle afin d'introduire les différences (qui peuvent mais ne doivent pas nécessairement l'affecter) dans le débat politique. Dans ce débat, les demandes « féminines » et « masculines » jouent donc un rôle égal. Parce que l'acteur politique n'a plus à définir ses exigences par lui-même, il est désormais considéré comme un partenaire égal dans l'arène politique. Les demandes qu'il génère et qui contiennent des « différences » proviennent d'un espace extrapolitique et ne l'influencent pas, ni le statut des acteurs qui s'y trouvent¹⁴⁵.

Ceci pourrait mener à penser qu'il est par contre difficile de mettre ce représentant, qui, par exemple, au sein d'un parlement mais aussi en général, joue un rôle différent de celui du représenté, sur un pied d'égalité avec le représenté lui-même. Comment peut-on exiger l'égalité dans une relation entre le représentant politiquement légitimé et le représenté ? Je voudrais proposer quelques réflexions à ce sujet. Premièrement, il est clair que le dilemme « *difference vs equality* » réapparaît. Il est évident que le représentant n'est pas identique au représenté dans son domaine de responsabilité ainsi que dans sa fonction. Mais dans un premier temps, cela n'empêche pas de supposer une certaine égalité entre les acteurs. Dans sa relation avec le représenté, il convient de s'assurer que le représentant n'a pas plus d'influence sur la définition de l'objet que

¹⁴⁵ Cependant, le chemin vers ce statut égal peut être plus compliqué pour les femmes que pour les hommes : « Right can only mean applying an equal standard to all – but what if we are different and unequal? What if I have a child to support and you have none? What if I am weak and you are strong? What if I need more than you? » (Anne Phillips (1987), p.8). Les femmes, en raison de cette « *difference* », se trouvent confrontées à des circonstances qui n'affectent pas les hommes. Même lorsque la représentante exerce des fonctions parlementaires, elle ne peut pas toujours exercer ses fonctions comme le fait un parlementaire masculin par exemple lorsqu'elle est enceinte, en congé de maternité, etc. Ici, « *difference* » et « *equality* » jouent donc un rôle d'égale importance. Il faut cependant préciser que ce point de conflit ne doit pas influencer la représentation en tant que telle, considérée comme un processus isolé. Toutefois, j'aborderai brièvement dans la conclusion la question de savoir si la représentation peut être traitée dans un tel isolement.

le représenté n'en a. L'égalité exigée se réfère avant tout à ce niveau. Il est également clair que le représentant a plus à faire dans sa tâche que la personne représentée. Le premier doit communiquer le contexte politique et s'assurer que la définition élaborée est acceptable dans ce contexte. Par conséquent, aucune égalité ne peut être exigée en ce qui concerne la répartition des tâches. Alors que le représentant, dans un sens, permet au représenté de prendre la priorité dans le processus de définition, les représentés sont restreints dans le processus de représentation politique et laissent la réalisation des objectifs fixés au représentant.

3.7.2 Question numéro deux – sur les instruments politiques permettant la représentation

J'ai maintenant discuté de ce qu'est de la représentation juste, à savoir avant tout un processus juste de définition de l'objet à représenter. Cependant, cet objet doit alors également entrer dans le débat politique. Le représentant agit ici comme un lien et remplit une double tâche. D'une part, le représentant transmet le contexte de la prise de décision politique pour lequel une certaine définition est nécessaire. Le représentant élabore ensuite cette définition avec les parties représentées. D'autre part, le représentant doit représenter cette définition et les positions correspondantes sur la scène politique. Si je me pose la question de savoir comment les hommes et les femmes doivent être représentés de manière juste, alors la réponse à cette question doit être donnée au regard de ces deux aspects.

La question qui se pose ici est de savoir si les femmes doivent être représentées par des femmes et les hommes par des hommes. Ainsi, comme expliqué ci-dessus, « être représenté » signifie participer au processus de définition (en communiquant le contexte politique et en adaptant la définition à ce cadre) et ensuite placer l'objet défini dans le discours politique. Cette répartition des tâches permet de donner deux réponses différentes (par exemple, les hommes doivent participer au processus de définition avec les femmes et les femmes doivent ensuite présenter cette définition). Essayons de dégager les réponses à l'aide d'exemples pratiques.

Voici une première proposition vers une représentation juste : Supposons un parlement composé de 150 sièges. Sur ces 150 sièges, 149 sont occupés par des hommes et un siège est occupé par une femme. Le discours qui se tient à ce moment nécessite une définition (c'est-à-dire une consolidation des aspects importants pour la discussion) des hommes et des femmes. Si je pars du principe que les femmes doivent élaborer la définition des femmes et les hommes celle des hommes, les problèmes suivants se posent : La définition des hommes sera certainement plus complexe et plus hétérogène,

car plus de capacités signifie plus de processus de définition. La femme, cependant, auront des problèmes pour consulter et envisager toutes les positions importantes. Étant donné que tous les orateurs et non tous les sujets sont traités sur un pied d'égalité, si les hommes représentent les hommes et les femmes les femmes, cela conduirait à une surreprésentation de la définition de l'être-homme. Dans ces conditions, les femmes seraient injustement représentées.

Sans modifier la composition de l'organe législatif, partons maintenant du principe que le sexe ne joue aucun rôle dans la représentation. Il en résulte le scénario suivant. 74 hommes et 1 femme essaient maintenant de représenter les femmes et les 75 hommes restants continuent à représenter les hommes. Cela conduit à une situation dans laquelle un député masculin communique le contexte de la décision politique aux acteurs sociaux féminins afin d'ajuster par la suite les positions féminines pertinentes en conséquence. Il est important ici que le représentant n'évalue pas la position en soi, mais plutôt la compatibilité avec le cadre politique. Le sexe du représentant ne joue aucun rôle en tant que tel ici, puisque le cadre politique est identique des deux côtés (c'est-à-dire du côté féminin et du côté masculin). Il devrait également être possible de créer ces positions indépendamment du sexe, puisque le contenu de la position créée ne dépend pas du sexe du représentant, mais des positions des représentés qui ont été impliqués dans le processus de définition. Toutefois, deux restrictions doivent être apportées ici.

D'une part, on peut se demander si le processus de définition, malgré les différences entre les parties, est le même que si ces différences entre les deux parties n'existaient pas. Quelle est la volonté des femmes de parler à un représentant masculin de l'image qu'elles se font d'elles-mêmes (*Selbstverständnis*), pertinente dans une certaine situation, ainsi que les difficultés qu'elles rencontrent ? Demandons l'inverse. Comment les hommes envisageraient-ils de discuter de la même chose avec une femme ? Je me trouve ici au cœur de la psychologie des relations qui sera déterminante pour répondre à cette question. J'ai ignoré jusqu'à présent que les parlementaires sont également soumis à la discipline de vote et ont eux-mêmes des convictions idéologiques propres. Jusqu'à présent, notre modèle a été très, peut-être trop théorique, et la praticabilité n'a presque pas joué de rôle. Ainsi, si je me réfère à la vie parlementaire actuelle, je pourrais poser la question suivante : un député du Vlaams Belang représentera-t-il la position définie par les femmes de la même manière qu'un député de Groen ! le ferait ? Ou, puisque le modèle de représentation ne doit pas seulement être lié aux femmes et aux hommes : Un membre du MR représentera-t-il les positions des chômeurs de longue durée de la même manière qu'un membre du PTB

? Ces exemples, révèlent que les doutes sont permis. Malgré tout cela, cela ne signifie pas que le modèle de représentation juste que j'ai présenté ici ne permet pas une telle représentation. En soi, elle montre la voie vers une représentation juste. Il appartiendrait donc aux parties politiques ainsi qu'aux députés de décider s'ils se soumettent ou non à un tel modèle. Rien n'empêche non plus certaines parties de représenter les positions qui sont importantes pour elles, alors que d'autres attachent de l'importance à d'autres positions¹⁴⁶. Chaque partie peut représenter les acteurs importants pour elle, mais ce qui compte, c'est le processus.

Le modèle en lui-même ne nécessite pas de critères concordants, puisque les positions à représenter ne découlent pas directement de l'être du représentant lui-même. Comme je l'ai déjà mentionné, l'introduction de tels critères dans l'arène parlementaire est également très problématique et difficilement applicable. Ce problème ne serait pas non plus résolu ici. Cependant, il s'avère qu'il peut être avantageux que les représentants et les personnes représentées partagent quelques caractéristiques, même si cela ne devrait avoir aucune influence sur le processus de représentation lui-même, du moins sur le plan théorique. Sur le plan psychologique et symbolique, il peut cependant être très utile que cette concordance existe. Cela signifie également que les femmes et les hommes qui représentent leurs pairs ne doivent pas être tous issus d'une seule et même classe sociale, mais doivent présenter un certain degré d'hétérogénéité entre eux.

Qu'est-ce que maintenant la représentation juste ? La représentation juste est basée sur une compréhension du concept qui s'est développée au cours de ce travail et dans le dialogue avec les différents problèmes émergents. La représentation juste consiste en grande partie en un processus de définition ouvert, accessible et réciproque de l'objet à représenter. Cela nécessite une participation, qui à son tour implique l'inclusion de tous les acteurs concernés. Il convient de noter que même les groupes d'intérêt qui ne bénéficient pas d'un lobby efficace doivent être pris en considération. Une représentation juste signifie donc aussi de l'échange. Cet échange peut présupposer en partie des points communs entre le représentant et le représenté. Il s'ensuit que le parlement devrait avoir un certain degré d'hétérogénéité. Afin de garantir cela, on pourrait présupposer que l'élection est faite selon des critères que l'on considère personnellement comme importants pour la coopération pendant le processus représentatif. L'électorat a besoin de connaître les personnes potentiellement élues, tout comme le représentant a besoin de connaître l'électorat. La représentation juste est

¹⁴⁶ Toutefois, cela entraînerait une perte importante de proportionnalité. Les acteurs qui jouent un rôle dans la société risquent désormais de ne plus être pris en compte dans le débat politique.

personnelle. L'objet n'est pas exclu de cette conception de la représentation, les problèmes qui sont apparus ne sont pas supprimés. L'objet qui est en fait essentiel pour le concept de « re-présentation » est valorisé et gagne ainsi un nouvel accès au débat politique. Je me suis donc détourné du concept actuel de représentation, du « re-praesentare ». La représentation est devenue, étymologiquement, le mauvais concept. La question de la juste représentation est devenue la question de la juste participation, afin de pouvoir, selon notre propre compréhension, participer à une juste définition de l'objet en question. Le représenté est quelque chose qui surgit dans la représentation. Et cette juste définition de ce qui fait l'objet de l'action politique est une condition préalable à une « représentation » réussie. « [I]t is impossible to ever govern subjects rightly, without knowing as well what they really are as what they only seem [...] »¹⁴⁷.

¹⁴⁷ En fait, la citation se termine comme suit : « [...] which the Men can never be supposed to do, while they labour to force Women to live in constant masquerade. » Sophie (1739). *Woman not Inferior to Man: or, a Short and Modest Vindication of the Natural Right of the Fair Sex to a Perfect Equality of Power, Dignity and Esteem with the Men*. London.

Conclusion

Voici l'occasion de revenir brièvement sur les différentes conclusions que j'ai pu tirer au fil de ce travail. Le concept de « représentation » en tant que sujet véritable ne s'est pas toujours avéré facile. Un terme apparemment bien connu a été éclairé encore et encore sous différents angles, de sorte qu'il était parfois difficile de ne pas perdre la vue d'ensemble. Il est difficile de traiter le concept de « représentation » de manière suffisamment large pour laisser la place au déploiement de sa complexité, mais aussi de manière suffisamment étroite pour pouvoir en tirer des conclusions constructives. Malgré tout, les trois chapitres ont pu être rédigés afin qu'ils puissent s'appuyer les uns sur les autres. Je vais répéter brièvement ici les conclusions les plus importantes des chapitres.

Dans le premier chapitre, j'ai abordé le sujet de ce travail sous la forme d'une revue de la littérature. Il est apparu clairement qu'il y avait des différences concernant la signification réelle du concept. J'ai comparé les travaux de Hofmann et Pitkin, puis j'ai examiné de plus près ceux de la politologue américaine. J'ai complété ses quatre points de vue (*views*), par de la littérature supplémentaire pour formuler trois différents volets de modèles de représentation. La tripartition que j'ai établie se compose des modèles de représentation basés sur l'être, des modèles de représentation basés sur l'action du représentant et des modèles de représentation basés sur l'action du représenté. J'ai utilisé ces volets pour structurer la suite des travaux.

Le deuxième chapitre a servi à formuler les conséquences politiques et ontologiques des différents volets. La question a été posée de savoir à quoi devrait ressembler un parlement idéal (au sens de représentatif) dans chaque volet, et comment les parlementaires correspondants devraient agir ou être. Les conclusions tirées ici découlent des différents volets et ne constituent en aucun cas une ligne directrice normative. Ce qui frappe dans ces considérations est, d'une part, que chaque modèle est basé sur des hypothèses ontologiques similaires. Deux types d'acteurs différents peuvent être identifiés. Il est également apparu clairement que le représentant est au premier plan et que l'objet à représenter n'est guère pris en compte. Chaque volet rencontre des problèmes similaires pour rendre cet objet tangible et donc représentable.

Enfin, dans le troisième chapitre, j'ai pu préciser que la représentation juste échoue en raison du « re » de « représenter ». Car l'objet même de la représentation est vite oublié par les modèles classiques. Aussi ai-je remodelé le concept de représentation et mis l'accent sur l'aspect relationnel en particulier. La représentation juste est donc devenue une participation juste à une relation de représentation, qui consiste avant tout en un

processus de définition de l'objet à représenter. Trois conditions sont importantes à cet égard : l'accès, la continuité, la réciprocité. Comme base d'une représentation juste, j'ai donc mis l'accent sur la connaissance précise de l'objet de la représentation et relié celle-ci à la relation entre les représentants et les personnes représentées. Théoriquement, cela signifie que n'importe qui peut représenter n'importe qui, mais il a été souligné que dans certaines situations, le partage de certaines caractéristiques peut être décisif.

Dans la thèse de ce travail, j'ai dit que la représentation juste dépend de la compréhension du concept de représentation. La représentation comme « *a making present again* » a cependant démontré ses limites, ce qui m'a amené à proposer une nouvelle compréhension basée, comme indiqué dans la thèse, sur l'aspect relationnel entre les représentants et les personnes représentées. En mettant cette relation au premier plan, j'ai mis les deux acteurs sur un pied d'égalité, ce qui était nécessaire dans la mesure où je cherche une définition juste de l'objet de la représentation. Cette définition juste n'était pas seulement le problème des « anciens » modèles de représentation, mais elle est également une condition préalable à une représentation juste. C'est mettre le processus de définition au premier plan et constitue le point de départ réel de la représentation. Ainsi, à travers ce travail et en lien avec la thèse, j'ai créé une nouvelle compréhension de la représentation qui est capable de répondre à la question de la représentation juste et qui ne rencontre pas les problèmes de type ontologique que l'on trouve dans les modèles de « *a making present again* ».

Je tiens à souligner ici que cette thèse n'a pas été travaillée dans le but de créer une nouvelle définition à la « La représentation est ... ». Je me suis contenté de reformuler les faiblesses des modèles que j'ai examinés afin de dégager les conditions préalables à une représentation juste. L'objectif nouvellement défini fonctionne toujours avec les volets de représentation que j'ai organisés et n'exclut aucun des différents modèles. Un représentant symboliquement actif peut « représenter de manière juste », tout autant qu'un représentant qui concorde avec sa circonscription ou un groupe particulier dans ses caractéristiques, ou qu'un agent ou un mandataire. La représentation juste peut donc être mise en œuvre de différentes manières, mais le facteur décisif est la connaissance de l'objet de la représentation, qui découle de la relation avec les personnes représentées.

En répondant à cette question, j'ai également rencontré quelques difficultés. Je voudrais évoquer trois de ces difficultés. Le premier problème concerne la manière dont j'ai traité le concept de représentation. Dans le premier paragraphe de cette conclusion, j'ai déjà dit qu'il était difficile de donner au concept de représentation un

cadre approprié. Néanmoins, j'ai essayé de le faire. Au cours de ce travail, j'ai traité la représentation de manière très isolée. Cela a certainement conduit à négliger d'autres aspects. Par exemple, on n'a guère parlé de la mesure dans laquelle les actions politiques dont dispose le représentant peuvent influencer la représentation. Un parlementaire peut faire des discours, écrire des motions, sa procédure de vote est également importante et tout cela n'influence peut-être pas la représentation en soi, mais cela influence certainement la façon dont la représentation est perçue. J'ai également considéré la représentation comme une idée quasi-politique. Il y a eu des indications occasionnelles que la psychologie sociale, par exemple, joue un rôle important. Ces éléments ont été négligés et doivent faire l'objet de futures recherches.

Une deuxième mesure, qui à son tour a entraîné et peut entraîner des difficultés, est le fait que la représentation a toujours été considérée comme une relation quasi personnelle entre le représentant et le représenté. Le représentant ne parviendrait probablement pas à contacter, coordonner et à réunir les acteurs concernés pour toute décision. Ce processus prendrait tellement de temps que la politique s'arrêterait probablement très rapidement. L'élément très personnel de cette relation est également illusoire. Le fait qu'un tel processus de consultation ne soit pas encore possible ne signifie pas qu'il ne le sera jamais. Je pense ici surtout à l'influence des nouveaux médias et des nouvelles technologies qui, s'ils sont utilisés correctement et surtout de manière transparente, pourraient apporter des avantages.

Un troisième point n'a pas eu d'influence directe sur mon travail, malgré qu'il ne soit pas évident pour moi. En lisant la littérature importante, je suis tombé sur la citation suivante, qui a retenu mon attention pendant un moment : « notre façon de penser les groupes sociaux dépend énormément de notre appartenance ou non à ces groupes. Malgré tous nos efforts, la sympathie politique que nous sommes susceptibles d'éprouver pour d'autres groupes ne sera jamais à la hauteur de celle que ces groupes éprouvent pour eux-mêmes ou de celle que nous éprouvons pour nous-mêmes. »¹⁴⁸ Même si j'ai toujours essayé de travailler de la manière la plus neutre possible, et que j'ai toujours considéré la représentation des femmes et des hommes comme étant une conséquence des différents modèles, je dois supposer que le travail serait probablement différent s'il n'avait pas été écrit par moi mais par une étudiante de l'UCLouvain¹⁴⁹. Néanmoins, je pense avoir traité ce point du mieux que j'ai pu.

Je pense que ce travail est utile dans la mesure où il inclut dans l'analyse les doutes généraux sur la représentation. Bien qu'il s'agisse d'un travail purement théorique, les

¹⁴⁸ Pamela Johnston Conover (1988). « The Role of Social Groups in Political Thinking », in *British Journal of Political Science*, vol. 18 (1), p. 75.

¹⁴⁹ Elle se serait peut-être concentrée sur le travail de Hasso Hofman et non sur celui de Hanna Pitkin.

conclusions indiquent néanmoins une direction qui peut contribuer à la dynamisation de l'idée de « représentation ». L'élément personnel peut être considéré comme une réponse à une demande de contact plus étroit entre « la politique » et « le peuple ». Comme point essentiel, on peut souligner ici que la représentation est un processus continu, qui devrait non seulement remettre constamment en question les définitions qui ont été fournies au sein de la représentation, mais aussi toujours remettre en question son propre fonctionnement.

Un éventuel sujet de recherche future concernerait le processus de définition de l'objet à représenter. Doit-on procéder selon le modèle délibératif ou agrégatif ? Comment peut-on garantir que tous les acteurs concernés jouent un rôle dans ce domaine ? Il existe d'innombrables études intéressantes qui pourraient être adaptées à ce sujet. On pourrait également oser appliquer la conception de la représentation développée ici à d'autres acteurs. Comment les groupes d'intérêt qui représentent en fait de façon permanente le même objet représentent-ils ? A quoi ressemble le contact entre les représentants et les personnes représentées ? Ce niveau se prêterait à une mise en œuvre empirique du sujet.

La recherche d'une représentation juste n'est donc pas encore achevée. Et ne le sera jamais. Le point de départ de ce travail provient des réflexions inspirantes de Hanna F. Pitkin, réflexions qui ont éveillé mon intérêt pour ce thème. Par conséquent, personne d'autre qu'elle ne mérite de conclure ce travail :

“The concept of representation thus is a continuing tension between ideal and achievement. This tension should lead us neither to abandon the ideal, retreating to an operational definition that accepts whatever those usually designated representatives do; nor to abandon its institutionalization and withdraw from political reality. Rather, it should present a continuing but not hopeless challenge: to construct institutions and train individuals in such a way that they engage in the pursuit of the public interest, the genuine representation of the public; and, at the same time, to remain critical of those institutions and that training, so that they are always open to further interpretation and reform.”¹⁵⁰

¹⁵⁰ Hanna F. Pitkin (1967), p.240.

Bibliographie

- ADAMS, John (1852-1865). « Defense of the Constitution of Government of the United States of America ». Dans Adams, John, Works. Boston: Little Brown and Co.
- ALEXANDER, Sally (1987), « Women, Class and Sexual Differences ». Dans Phillips, Anne (éd.), *Feminism and Equality*. Oxford: Basil Blackwell.
- BAGEHOT, Walter (1928). *The English Constitution*. London: Oxford University Press.
- BARKER, Ernest (1951). *Essays on Government*, 2ème éd. Oxford: Clarendon Press.
- BEERBOHM, Eric (2012). *In Our Name – The Ethics of Democracy*. Princeton and Oxford: Princeton University Press.
- BOURDIEU, Pierre (2001). « La délégation et le fétichisme politique ». Dans Bourdieu, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Fayard.
- BOYLE, Christine (1983). « Home Rule for Women : Power Sharing between Men and Women », in *Dalhousie Law Journal*, vol. 7 (3).
- BRUNI, Leonardo (1982). « *Historiarum florentini populi libri XII [1415-1421]* », cité dans Najemy, John M., *Corporatism and Consensus in Florentine Electoral Politics 1280-1400*. Chapel Hill : University of North Carolina Press.
- BURKE, Edmund (1899). « A Letter to Sir Hercules Langrishe on the Subject of the Roman Catholics in Ireland, and the Propriety of Admitting them to the Elective Franchise, Consistently with the Principles of the Constitution, as Established at the Revolution (1792) ». Dans Burke, Edmund, *The Works of the Right Honourable Edmund Burke* (vol. 4, pp.241-306). London: John C. Nimmo.
- CACHIN, Marie-Françoise (1975). « Introduction ». Dans Mill, John Stuart, *L'asservissement des femmes*. Paris : Payot.
- COKER, Francis W. et RODEE, Carlton C. (1935). *Representation*. *Encyclopaedia of the Social Sciences*, XIII, pp.309-315.
- CONOVER, Pamela Johnston (1988). « The Role of Social Groups in Political Thinking », in *British Journal of Political Science*, vol. 18 (1): pp.51-76.
- CONTI, Gregory (2018). « Democracy confronts Diversity : Descriptive Representation in Victorian Britain », in *Political Theory*, vol. 47 (2): pp.230-257.
- COOLE, Diana (1993). *Women in Political Theory – From Ancient Misogyny to Contemporary Feminism*, 2ème éd. Hertfordshire: Harvester Wheatsheaf.
- DE GRAZIA, Alfred (1951). *Public and Republic*. New York: Alfred A. Knopf Inc.

DIGGS, Bernard J. (1968). « Practical Representation », Dans Pennock, Roland J. et Chapman, John (éds), *Representation, Nomos X*. New York : Taylor & Francis.

DOWNS, Anthony (1957). *An Economic Theory of Democracy*. New York: Harpers.

EDELMAN, Murray Jacob (1971). *Politics as Symbolic Action: Mass Arousal and Quiescence*. Chicago: Academic Press (?).

EDELMAN, Murray Jacob (1988). *Constructing the political spectacle*. Chicago: University of Chicago Press.

ENCYCLOPAEDIA Britannica (1960). « Representation ». In *Encyclopaedia Britannica*, XIX.

EULAU, Heinz et KARPS, Paul D. (1977). « The Puzzle of Representation : Specifying Components of Responsiveness », in *Legislative Studies Quarterly*, vol. 2 (3): pp.233-254.

FRIEDRICH, Carl J. (1950). *Constitutional Government and Democracy*. Boston: Ginn and Co.

GINZBURG, Carlo (2001). « Représentation : le mot, l'idée, la chose », Dans Ginzburg, Carlo, *À distance : Neuf essais sur le point de vue en histoire*. Paris : Gallimard.

GÖHLER, Gerard, PÈGNY, Gaetan et SINTOMER, Yves (2013). « La dimension affective de la démocratie – réflexions sur la relation de la délibération et de la symbolique », in *Raisons politiques*, vol. 50 (2): pp.97-114.

GOMBRICH, Ernst H. (1960). *Art and Illusion*. New York: Pantheon.

GROFMAN, Bernard et al. (dir.) (1982). *Representation and Redistricting Issues*. Lexington: D.C. Heath.

GUTMAN, Amy et THOMPSON, Dennis (1996). *Democracy and Disagreement*. Cambridge: Harvard University Press.

HANDCOCK, W.D. (1947). « What is Represented in Representative Government ? », in *Philosophy*, vol. XXII: pp.99-111.

HAYAT, Samuel et SINTOMER, Yves (2013). « Repenser la représentation politique », in *Raisons politiques*, vol. 50 (2): pp.5-11.

HOFMANN, Hasso (1998). *Repräsentation – Studien zur Wort- und Begriffsgeschichte von der Antike bis ins 19. Jahrhundert*, 3ème éd. *Schriften zur Verfassungsgeschichte*, vol. 22. Berlin: Duncker & Humblot.

INSTITUT pour l'égalité des femmes et des hommes (2015). *Lois sur la parité*. Consulté sur le site de l'institut pour l'égalité des femmes et des hommes : https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/politique/lois_sur_la_parite (dernière consultation : 07.05.2020).

- JAMIESON, Henry (1985). *Communication and Persuasion*. London: Croom Helm.
- LACLAU Ernesto (1996). *Emancipation(s)*. London and New York: 1996. [Chapter : Power and Representation]
- LANGER, Susanne (1942). *Philosophy in a New Key*. Mentor.
- LEYDET, Dominique (2002). « Représentation et présence : la démocratie représentative en question », in *Politique et sociétés*, vol. 21 (1) : pp.67-88.
- LIPPMANN, Walter (1965). *Public opinion*. New York: Free Press. [initially 1922]
- LÖWENSTEIN, Karl (1922). *Volk und Parlament*. München: Dreimasken.
- LÖWENSTEIN, Karl (1957). *Political Power and the Governmental Process*. Chicago: University of Chicago Press.
- MANIN, Bernard (1996). *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Flammarion.
- MANSBRIDGE, Jane (2003). « Rethinking Representation », in *American Political Science Review*, vol. 97 (4): pp.515-528.
- MANSBRIDGE, Jane (2013). « Les Noirs doivent-ils être représentés par des noirs et les femmes par des femmes – un oui mesuré », traduit par Marc Saint-Upéry, in *Raisons politiques*, vol. 50 (2) : pp.53-77.
- MCCHESENEY SAIT, Edward (1938). *Political Institutions*. New York: D. Appleton-Century.
- MICHELSEN, Dany et WALTER, Franz (2013). *Unpolitische Demokratie – Zur Krise der Repräsentation*. Berlin: edition Suhrkamp.
- MILL, John Stuart (1874). « Utilitarianism, Liberty, and Representative Government », in *Dissertations and Discussions*, vol IV, New York: Henry Holt and Co.
- MIO, Jeffery Scott (1997). « Metaphor and Politics », in *Metaphor and Symbol*, vol. 12 (2): pp.113-133.
- MIRABEAU, Honoré Gabriel Riquetti (1834-35). *Œuvres*, vol. I (7). Paris : Lecointe et Pougin.
- MITCHELL, Juliet (1987). « Women and Equality ». Dans Phillips, Anne (éd.), *Feminism and Equality*. Oxford: Basil Blackwell.
- PETTY, Richard E. et CACIOPPO, John T. (1986). *Communication and persuasion – Central and peripheral routes to attitude change*. New York: Springer Verlag.
- PHILLIPS, Anne (éd.) (1987). *Feminism and Equality, Readings in Social and Political Theory*. Oxford: Basil Blackwell.
- PHILLIPS, Anne (éd.) (1987). *Feminism and Equality. Readings in Social and Political Theory*. Oxford: Basil Blackwell.

- PITKIN, Hanna Fenichel (1967). *The Concept of Representation*. London: University of California Press, Ltd.
- PITKIN, Hanna Fenichel (1989). « Representation ». Dans Ball, Terence et al. (éds.), *Political Innovation and Conceptual Change* (pp.132-154). New York: Cambridge University Press.
- PLAMENATZ, John P. (1938). *Consent, Freedom and Political Obligation*. London: Oxford University Press.
- PLOTKE, David (1997). « Representation is Democracy », in *Constellations*, vol. 4 (1): pp.19-34.
- POPKIN, Samuel L. (1994). *The Reasoning Voter*. Chicago: University of Chicago Press.
- SAPIRO, Virginia (1981). « When Are Interests Interesting ? », in *American Political Science Review*, vol. 75 (3), pp. 701-716.
- SCHMITT, Carl (1993). *Théorie de la constitution*. Paris : PUF.
- SINTOMER, YVES (2011). *Petite histoire de l'expérimentation démocratique – Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*. Paris : La Découverte.
- SINTOMER, Yves (2013). « Les sens de la représentation politique : usages et mésusages d'une notion », in *Raisons politiques*, vol. 50 (2) : pp.13-34.
- SOPHIE (1739). *Woman not Inferior to Man: or, a Short and Modest Vindication of the Natural Right of the Fair Sex to a Perfect Equality of Power, Dignity and Esteem with the Men*. London.
- SWABEY, Marie Collins (1937). *Theory of the Democratic State*. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press.
- SWAIN, Carol M. (1993). *Faces, Black Interests: The Representation of African Americans in Congress*. Cambridge: Harvard University Press.
- THAA, Winfried (2008) « Kritik und Neubewertung politischer Repräsentation: vom Hindernis zur Möglichkeitsbedingung politischer Freiheit », in *Politische Vierteljahresschrift*, vol. 49 (4): pp.618-640.
- TINDALL, William York (1955). *The Literary Symbol*. New York: Columbia University Press.
- URBINATI, Nadia (2005). « Continuity and rupture : the power of judgement in democratic representation », in *Constellations*, vol. 12 (2): pp.194-222.
- WOLFF, Hans J. (1934). *Organschaft und juristische Person: Untersuchungen zur Rechtstheorie und zum öffentlichen Recht. Theorie der Vertretung: Stellvertretung, Organschaft und Repräsentation als soziale und juristische Vertretungsformen*, vol. II. Berlin: Carl Heymanns.

WOLLSTONECRAFT, Mary (1929). *A Vindication of the Rights of Woman*.
London: Everyman.

Table des matières

Introduction	7
Chapitre 1	13
1.1 Méthodologie	13
1.2 Thèse	15
1.3 Qu'est-ce que la représentation ?	15
1.3.1 Un terme univoque ou équivoque ?	17
1.3.3 Les modèles de représentation basés sur l'être	19
1.3.3.1 La vision formaliste	19
1.3.3.2 La vision descriptive	20
1.3.4 Les modèles de représentation basés sur l'action du représentant	25
1.3.4.1 Agir pour vs. agir comme	25
1.3.5 Les modèles de représentation basés sur l'action du représenté	27
1.4 Trois volets pour commencer	28
Chapitre 2	30
2.1 Le long chemin vers une idée de représentation juste	30
2.1.1 Trois volets comme points de repères	30
2.1.2 Pour une compréhension large du terme « représentation »	31
2.1.3 L'importance d'élargir l'analyse	32
2.2 Conséquences politiques et ontologiques des différents volets	32
2.2.1 « To be or not to be – and to be how? » ou Les modèles basés sur l'être	32
2.2.1.1 Conséquences politiques	34
2.2.1.2 Conséquences ontologiques	36
2.2.1.3 Problèmes et perspectives	39
2.2.2 Les modèles de représentation basés sur l'action du représenté	41
2.2.2.1 Conséquences politiques	43
2.2.2.2 Conséquences ontologiques	45
2.2.2.3 Problèmes et perspectives	45
2.2.3 Les modèles de représentation basés sur l'action du représentant	47
2.2.3.1 Conséquences politiques	48
2.2.3.2 Conséquences ontologiques	49
2.2.3.3 Problèmes et perspectives	51
2.3 Des questions, encore des questions et une impasse	52
Chapitre 3	54

3.1 Premières conclusions possibles	54
3.2 A propos du mécanisme de représentation	56
3.3 Représentant et représenté - une relation fructueuse ?	57
3.3.1 Un tout nouveau but de la représentation	58
3.3.2 Représentation et participation.....	60
3.4 Sur la relation entre le représentant et la personne représentée	60
3.4.1 Modèles de représentation basés sur l'être	60
3.4.2 Modèles de représentation basés sur l'action du représenté	61
3.4.3 Modèles de représentation basés sur l'action du représentant	62
3.5 La subjectivation de l'objet.....	63
3.6 Celui qui parle de justice doit parler d'injustice.....	64
3.6.1 Injustices basées sur l'être	64
3.6.2 Injustices basées sur l'action du représenté	64
3.6.3 Injustices basées sur l'action du représenté	65
3.7 La représentation juste des femmes et des hommes.....	66
3.7.1 Question numéro un - Sur la définition juste de l'objet à représenter	66
3.7.2 Question numéro deux – sur les instruments politiques permettant la représentation	70
Conclusion.....	74
Bibliographie.....	78

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/fial